



BILAN

DE LA CONCERTATION

DU PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL (PLUI)



Au regard de notre quotidien, nous sommes déjà tous (tes) métropolitains (es). Si nous habitons dans une commune, nous travaillons ou étudions souvent dans une autre. En une journée, nous traversons plusieurs communes, empruntons différents modes de transports et utilisons de nombreux services, pour nous rendre au bureau, faire nos courses ou nous adonner à notre loisir préféré. Habiter, se déplacer, travailler, consommer, profiter de notre cadre de vie... Quand on multiplie ces actions par 450 000, soit le nombre d'habitants de la Métropole, il faut une sacrée dose d'anticipation et d'organisation pour éviter la pagaille. Il est également nécessaire de respecter notre environnement : notre mode de vie, basé sur la consommation et les déplacements, génère de multiples nuisances, pouvant desservir l'intérêt général.

Pour coordonner ce fourmillement, la Métropole élabore un document : le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, ou PLUI.



PREAMBULE	3
1 - INTRODUCTION ET CONTEXTE	7
A - QU'EST CE QU'UN PLUI ?	8
B - CONTEXTE DE L'ÉLABORATION DU PLUI	11
C - LES OBJECTIFS DU PLUI	12
D - LES GRANDES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU PLUI	14
E - UN PROJET CONCERTÉ	15
2 - LES MODALITÉS DE COLLABORATION AVEC LES COMMUNES	17
A - RAPPEL DES OBJECTIFS DE COLLABORATION AVEC LES COMMUNES	18
B - LES DISPOSITIFS À DESTINATION DES ÉLUS	20
C - LES DISPOSITIFS À DESTINATION DES TECHNICIENS	22
3 - LES MODALITÉS DE CONCERTATION AVEC LES HABITANTS ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE	27
A - RAPPEL DES OBJECTIFS ET DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION DU PLUI	28
B - LE DISPOSITIF D'INFORMATION MIS EN OEUVRE	30
C - LES MOYENS D'EXPRESSION	39
D - LES MOYENS DE CONCERTATION	40
4 - BILAN DE LA CONCERTATION	57
A - MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE CHOISIE	58
B - BILAN QUANTITATIF	59
C - BILAN QUALITATIF	66
D - SUITES DONNÉES À LA CONCERTATION	76





1

INTRODUCTION

ET

CONTEXTE

A - QU'EST CE QU'UN PLUI ?

1 - QU'EST-CE QU'UN DOCUMENT D'URBANISME ?



En France, l'occupation des sols et la construction sont encadrées par des règles, que l'on peut retrouver dans des documents d'urbanisme. À l'échelle d'une commune, le document de référence est le Plan local d'urbanisme (PLU) ; à l'échelle d'une intercommunalité, il s'agit du Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUI).

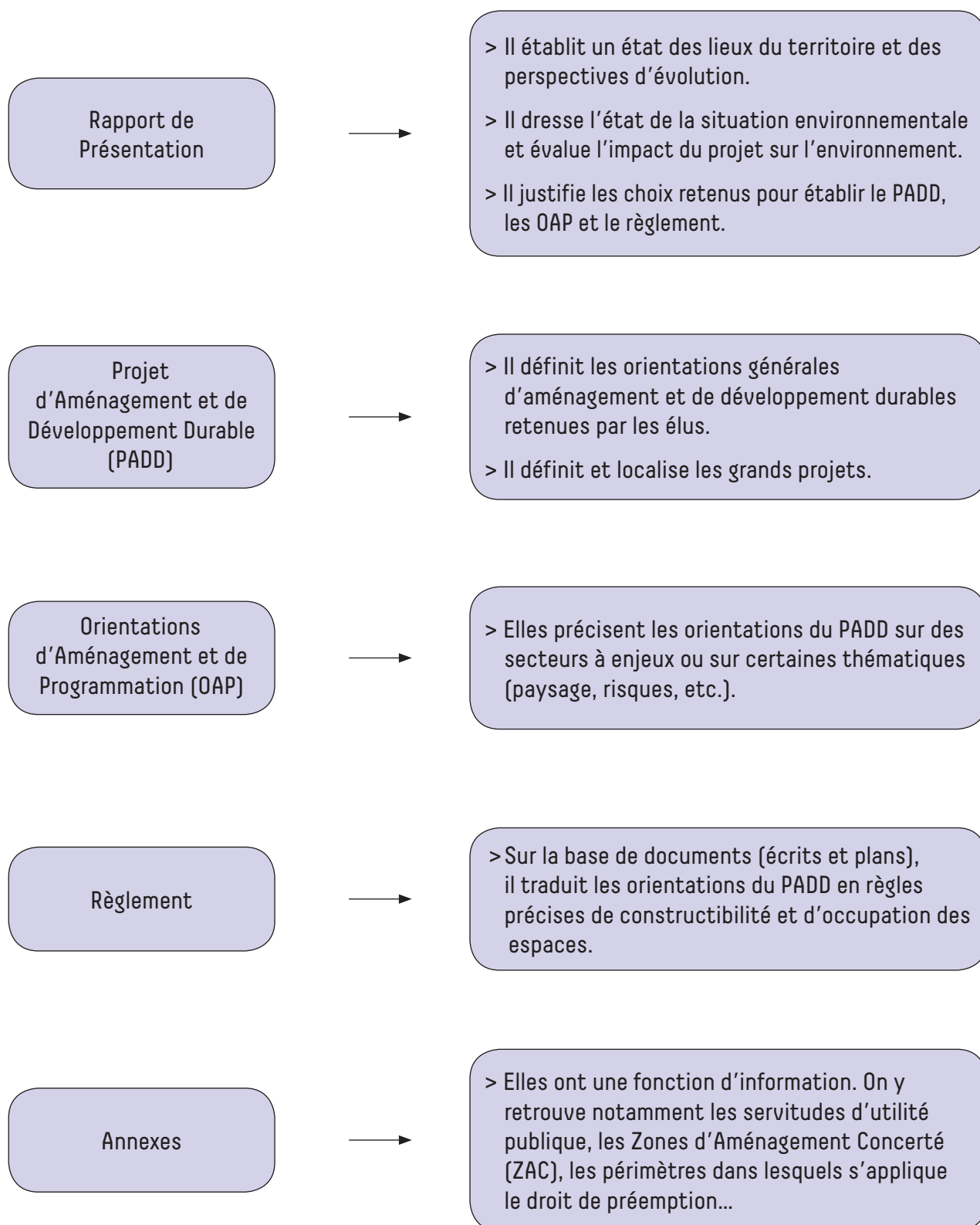
Un Plan local d'urbanisme Intercommunal établit un projet politique d'urbanisme et d'aménagement pour le territoire. Sur la base de ce projet, il vient fixer :

- les règles d'occupation des sols et de constructibilité (hauteurs maximales, alignement des façades, règles de stationnement, espaces extérieurs...)
- des intentions d'aménagement sur des secteurs à enjeux.

Le PLUI s'impose à tous : particuliers, administrations et entreprises. C'est sur la base de ces règles que les maires délivrent les permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.



2 - LE CONTENU DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)



3 - UN DOCUMENT DE PLANIFICATION QUI S'INSCRIT DANS UN CADRE RÉGLEMENTAIRE PLUS LARGE

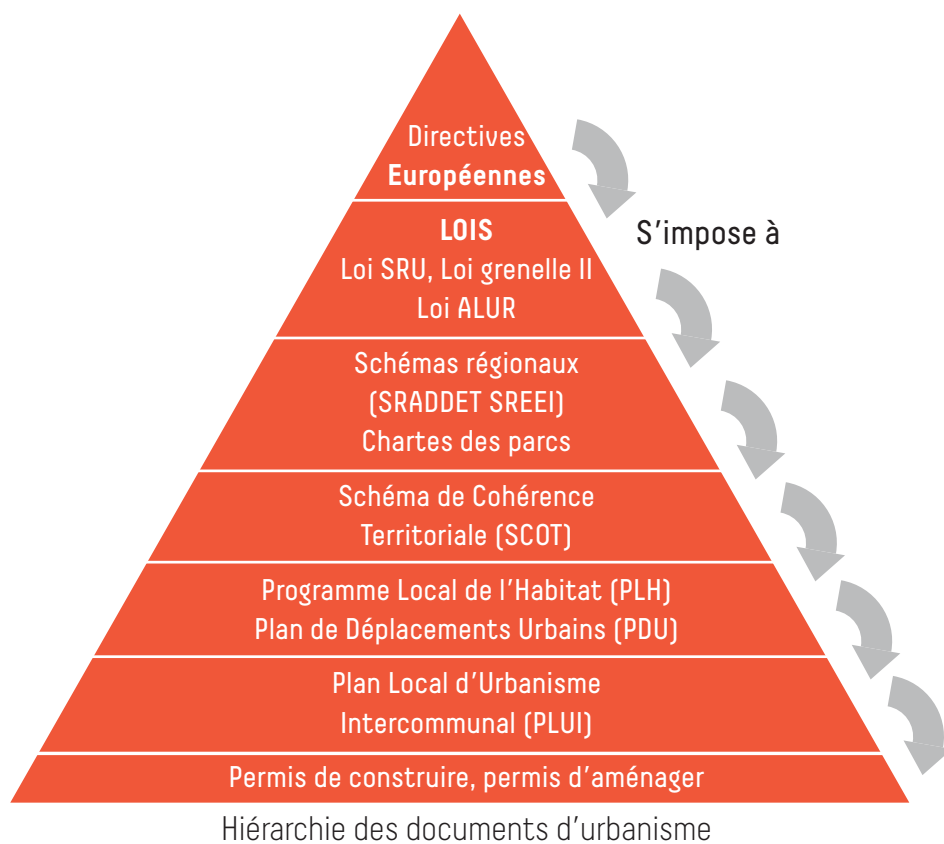
Le PLUI n'est pas le seul document de planification territoriale. Il s'inscrit dans une politique globale d'aménagement du territoire menée par l'ensemble des acteurs publics.

Afin de ne pas multiplier des règles contradictoires, il existe une hiérarchie entre les documents de planification. Le PLUI doit être compatible avec les documents « de rang supérieur », c'est-à-dire qu'il ne doit pas contredire leurs dispositions.

Le PLUI doit être compatible avec les dispositions :

- du schéma de cohérence territoriale (SCoT)
- du programme local de l'habitat (PLH)
- du plan de déplacements urbains (PDU)

Il doit en outre prendre en compte les dispositions du Plan Air-Énergie-Climat Territorial (PCAET).



B - CONTEXTE DE L'ÉLABORATION DU PLUI

Par délibération du 6 novembre 2015, la Métropole de Grenoble a lancé l'élaboration de son premier Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Cette élaboration est motivée par quatre raisons essentielles :

UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE

Au 1^{er} janvier 2015, la Métropole est devenue compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme et de documents d'urbanisme. Dès lors, par la délibération du 3 avril 2015, le Conseil métropolitain a approuvé le principe d'engagement d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et a engagé, lors de la séance du 6 novembre 2015, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal.

GÉRER LA PROBLÉMATIQUE DE LA CADUCITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME PLUS ANCIENS.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a permis aux communes encore couvertes par des « Plan d'Occupation des Sols » (POS) d'échapper à la caducité de leur document fin 2019. Les communes dont le document d'urbanisme aurait été obsolète, auraient alors dû respecter un règlement générique défini au niveau national : le Règlement National d'Urbanisme. Il serait alors devenu pour elles impossible de délivrer de nouveaux permis de construire.

INTÉGRER LES ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES

Les lois Grenelle 1 et 2, respectivement du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010 ont récemment renforcé le rôle des documents de planification pour un urbanisme plus durable. La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014 (dite loi ALUR) s'inscrit dans la continuité des lois Grenelle et vient parachever cette dynamique d'évolution, notamment en matière de lutte contre l'étalement urbain. Elle poursuit également la dynamique de modernisation du contenu des PLU. Le PLUi assure la compatibilité avec les documents supra-communaux de planification et de programmation. L'élaboration du PLUi s'inscrit donc dans la nécessité de respecter les dispositions contenues dans :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Le SCoT de la grande région grenobloise a été approuvé le 21 décembre 2012 ;
- Le Programme Local de l'Habitat (PLH). Le PLH 2010-2016 a été engagé le 3 juillet 2015 et est désormais étendu aux 49 communes de la Métropole. Le Plan Local de l'Habitat a été approuvé lors de la séance du conseil métropolitain du 10 novembre 2017 ;
- Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) qui, suite à son annulation, et à la fusion des EPCI de la Métro, du Sud Grenoblois et des Balcons Sud de Chartreuse et au passage en Métropole, a été arrêté par le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération grenobloise le 5 avril 2018 ;

LE PLU INTERCOMMUNAL, UNE NOUVELLE ÉTAPE DE LA CONSTRUCTION MÉTROPOLITAINE

Dans un contexte marqué par la fusion avec les communautés de communes du Sud Grenoblois et du Balcon Sud de Chartreuse et par le passage en Métropole au 1er janvier 2015, l'élaboration du PLUi est une chance unique de construire, en collaboration avec les communes et de manière concertée avec les habitants, un projet de territoire partagé. Grenoble-Alpes Métropole réunit des territoires divers – urbains, péri-urbains, ruraux et montagnards – et au sein desquels se déploient des pôles de recherches d'excellence et foisonnent les innovations sociales. Cette diversité est une chance pour la Métropole.

L'élaboration du PLUi a fédéré les énergies et fait converger les projets existants pour favoriser le développement soutenable du territoire et faire advenir une agglomération résiliente, plus à même d'anticiper et de s'adapter aux défis du changement climatique. Le PLUi constitue un document de planification stratégique dont notre Métropole a besoin pour mettre en œuvre ses projets d'avenir, traduire sa volonté de s'engager pleinement dans la transition énergétique, favoriser la cohésion sociale et répondre à son ambition d'être un terreau pour l'innovation scientifique, écologique, économique et sociale.

C - LES OBJECTIFS DU PLUI

Au regard de ces éléments de contexte, les objectifs poursuivis pour cette élaboration tels que définis par la délibération de lancement du PLUi de novembre 2015 étaient les suivants :

Objectifs pour l'organisation du territoire métropolitain

- Un territoire de la polycentralité et de proximité
- L'identité et la diversité des paysages
- Le foncier, une ressource rare à optimiser
- Une Métropole solidaire : favoriser la cohésion sociale et l'intégration des quartiers prioritaires
- Les ressources numériques au service de l'attractivité du territoire
- Un PLUi en articulation avec les territoires voisins

Objectifs pour l'environnement et le cadre de vie

- Transition énergétique et adaptation au changement climatique
- Un développement métropolitain lié à la prise en compte des risques majeurs
- L'intégration de la trame verte et bleue métropolitaine
- Développement urbain, préservation et économie des ressources

Objectifs pour les déplacements

- Vers une Métropole apaisée
- Des modes de déplacements adaptés à la diversité des territoires
- Une offre de transports en commun de qualité et renforcée
- Pour des transports de marchandises mieux organisés et moins polluants

Objectifs pour l'habitat

- Des logements de qualité adaptés aux besoins des habitants et à la diversité des territoires
- Pour une offre de logements abordables
- L'amélioration du parc de logements existants, notamment par la rénovation thermique
- La réponse aux besoins d'accueil des gens du voyage

Objectifs pour l'économie et l'emploi

- Pour une dynamique économique équilibrée et diversifiée
- Le développement de l'emploi dans tous les bassins de vie de la Métropole
- Des réserves foncières pour permettre l'accueil et le développement des entreprises
- Le renforcement des activités agricoles et sylvicoles



D - LES GRANDES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU PLUI

Le PLU Intercommunal est le fruit d'une collaboration étroite avec les communes de la Métropole dans le respect de la diversité, des spécificités et des identités de chaque territoire.

Maires, Conseils municipaux et services communaux ont travaillé avec la Métropole à l'élaboration d'un document unique, afin de garantir une politique d'aménagement du territoire globale et cohérente. La Métropole mobilise également ses partenaires publics : l'Etat, la Région, le Département, les Territoires voisins.

Le PLUI est également le fruit d'un long travail avec les habitants et les forces vives de son territoire dans le cadre d'une grande démarche de concertation.

Élaboration du projet

- **Novembre 2015 à septembre 2016** : travail sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- **Octobre 2016 à novembre 2016** : 1^{er} débat sur les orientations générales du PADD dans chaque Conseil municipal
- **16 décembre 2016** : 1^{er} débat sur les orientations générales du PADD au Conseil métropolitain
- **Début 2017 à été 2018** : traduction règlementaire (Zonage, Règlement, OAP)
- **Mai 2018 à Juin** : 2^{ème} débat sur les orientations générales du PADD dans chaque Conseil municipal
- **06 juillet 2018** : 2^{ème} débat sur les orientations générales du PADD au Conseil métropolitain

Finalisation du projet

- **Septembre 2018** : arrêt du projet de PLU Intercommunal en Conseil métropolitain
- **Octobre/décembre 2018** : consultation des personnes publiques associées et délibération des Conseils municipaux sur le projet de PLU Intercommunal arrêté
- **Avril - mai 2019** : enquête publique
- **Décembre 2019** : approbation du PLU Intercommunal en Conseil Métropolitain





E - UN PROJET CONCERTÉ

En accord avec sa politique de participation citoyenne, la Métropole s'est fixée comme objectif de mettre en place une démarche de concertation exemplaire et innovante liant les habitants et acteurs du territoire à un projet qui revêt des aspects réglementaires parfois techniques. Ce cadre dépasse donc celui d'une concertation classique comme stipulée dans l'article L103-2 du code de l'urbanisme.

Proposer une démarche de concertation autour de l'élaboration d'un document pluri-thématique comme le PLUI sur un territoire aussi vaste et divers que les 49 communes de la Métropole Grenobloise a constitué une première et a soulevé deux défis majeurs :

- Comment permettre au maximum de Métropolitains (es), dans leur diversité, de participer à la démarche ?
- Comment proposer un espace d'échanges collectifs et communs pour que les réflexions, se tenant dans un secteur de la Métropole, puissent alimenter et s'alimenter de celles d'un autre secteur ?

Pour répondre à ces enjeux la concertation du PLUI s'est déroulée sur deux phases, en mobilisant des outils innovants alliant présentiel et numérique dans une approche territorialisée.

Une démarche en deux phases

La démarche de concertation s'est accolée sur la démarche d'élaboration du PLUI afin de l'alimenter au mieux.

- La 1^{ère} phase de concertation en 2016 a permis aux habitants et acteurs du territoire d'alimenter l'élaboration des grandes orientations en terme d'aménagement et de développement durables du PLUI.
- La 2^{ème} phase de concertation en 2017 et 2018, a permis d'alimenter la traduction de ces objectifs en règles d'urbanisme.

Une démarche innovante alliant présentiel et numérique

Afin de toucher une grande diversité d'habitants de ce vaste territoire, des méthodes de concertation innovantes ont été choisies alliant le présentiel et le numérique :

- L'outil de cartographie interactive Carticipe.
- De multiples ateliers territoriaux
- Des interventions sur l'espace public : les brigades de messagers

Ces trois dispositifs constituent un triptyque interconnecté et vertueux, chacun s'alimentant mutuellement. Ils sont complétés par des dispositifs spécifiques :

- Deux panels de citoyens tirés au sort.
- L'association du Conseil de développement qui a rendu deux avis.
- Un cycle de cinq débats sous forme de conférences inversées.

L'atout de la démarche de concertation du PLUI a été de concevoir dès l'origine une démarche globale et cohérente s'appuyant sur les forces de chaque dispositif. L'objectif étant de tisser des synergies entre les outils autant pour décupler leurs atouts que pour atténuer leurs faiblesses.

• Du présentiel au numérique

Carticipe et la démarche numérique ont permis à un public habituellement éloigné des dispositifs présentsiels de contribuer au dispositif, 24/24 h 7/7 j et ce même depuis chez lui. Simple URL dans l'océan d'internet, Carticipe a été ancré au cœur de la démarche présentsielle :

- l'objectif des ateliers territoriaux était de produire des contributions inscrites sur Carticipe par la suite.
- Les brigades de messagers avaient pour objectif de générer des contributions Carticipe en direct.
- Chacun des publics spécifiques était invité à déposer le fruit de ses réflexions sur Carticipe.

• Du numérique au présentsiel

La démarche présentsielle a permis de porter la dynamique d'échange au plus près des territoires et de s'adapter à la richesse et à la diversité de notre Métropole. Afin d'éviter l'expression des simples avis territorialisés, les dispositifs présentsiels ont systématiquement été mis en débat au travers de Carticipe.

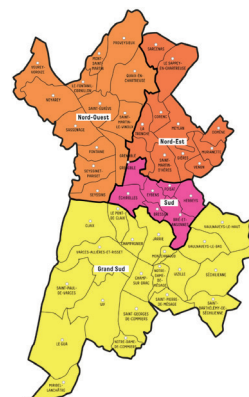
- Les comptes-rendus de chaque atelier étaient versés sur Carticipe permettant de constituer un compte-rendu métropolitain interactif
- Chaque atelier était introduit par une synthèse générale de Carticipe. Les différentes propositions étaient débattues à la lumière de contribution phare de l'outil afin de connecter les échanges à une dynamique de discussion plus vaste.

Une démarche territorialisée

Si le projet est intercommunal, la Métropole de Grenoble est également riche de ses diversités. Il était inenvisageable de proposer un dispositif uniforme niant ces spécificités. La concertation du PLUI s'est donc déroulée de manière territorialisée, à l'échelle de 4 territoires sur la première phase et de 7 secteurs sur la deuxième.

• Accompagner le PADD à l'échelle de quatre territoires

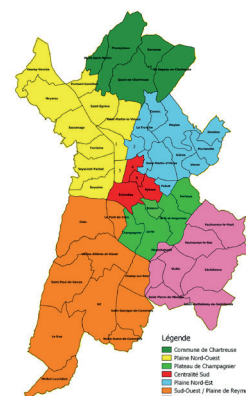
La 1^{ère} phase de concertation a permis d'alimenter l'élaboration des grandes orientations d'aménagement et de développement durables. L'objectif était d'appréhender les enjeux de l'ensemble de la Métropole tout en qualifiant la richesse et la diversité des territoires. Pour ce faire, la concertation s'est déroulée à l'échelle des quatre territoires politiques de la Métropole : Nord-Ouest ; Nord-Est ; Sud ; Grand Sud.



• Accompagner la traduction règlementaire à l'échelle de sept territoires

La 2^{ème} phase de concertation a permis d'alimenter la traduction en règle d'urbanisme des grandes orientations d'aménagement et de développement durables. Afin d'éviter de questionner les enjeux généraux et de travailler autour des spécificités de notre territoire, la concertation du PLUI s'est déroulée à l'échelle des sept secteurs suivants :

1) Chartreuse, 2) Branche Nord-Ouest, 3) Branche Nord-Est, 4) Centralité sud, 5) Plateau de Champagnier, 6) Plaine de Reymure, 7) Bassin Vizillois



Légende
 Chartreuse
 Branche Nord-Ouest
 Branche Nord-Est
 Centralité sud
 Plateau de Champagnier
 Plaine de Reymure
 Bassin Vizillois

2

LES MODALITÉS DE COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

L'élaboration du Plan Local d'urbanisme Intercommunal (PLUI) s'est faite également en étroite collaboration avec les 49 communes qui composent la Métropole.

A - RAPPEL DES OBJECTIFS DE COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

Conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du code de l'urbanisme, il revient au Conseil métropolitain d'arrêter les modalités de collaboration avec les communes.

Un des enjeux de la réussite du PLUi réside dans la mise en place d'instances de travail permettant le partage, le dialogue et la confrontation des points de vue entre les communes et la Métropole, dans une relation de confiance. Pour cela, le PLUi s'est appuyé sur la territorialisation de l'action publique métropolitaine initiée par la délibération cadre du 3 juillet 2015. Plusieurs échelles de débat ont permis de construire un PLUi cohérent alliant enjeux et objectifs métropolitains et respect des spécificités et projets communaux : l'échelle communale, l'échelle des territoires (Nord-Ouest, Nord-Est, Sud et Grand Sud) et l'échelle métropolitaine.

Le code de l'urbanisme prévoit les modalités suivantes de consultation des communes :

- Un débat dans chaque conseil municipal sur le projet de PADD (art.L.123-9) ;
- La possibilité offerte aux conseils municipaux des communes membres de donner un avis sur le projet de PLUi arrêté (art. L.123-9) ;
- La réunion de la conférence intercommunale des Maires après l'enquête publique pour examiner les avis joints au dossier d'enquête, les observations du public et le rapport du commissaire-enquêteur (art L.123-10).

En plus de ces modalités de consultation des communes et afin d'assurer la co-construction du PLUi avec les communes, les modalités de collaboration suivantes ont été mises en place :

À l'échelle des communes :

- Afin de garantir la meilleure association possible, les Maires de chaque commune ont été invités à désigner un élu référent avec lequel ils ont été associés à l'élaboration du PLUi. Ces binômes ont constitué la connexion nécessaire entre la Métropole et la commune ;
- Première étape de l'élaboration du PLUi, des livrets communaux ont été réalisés avec chaque commune. Ils précisent les éléments de diagnostic et l'expression spatialisée à l'échelle communale des orientations du SCoT et du projet de territoire ;

Des réunions de travail ont été organisées tout au long de la procédure d'élaboration pour :

- Partager le contenu des livrets communaux ;
- Co-construire le PLUi, notamment pour ce qui concerne les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement ;

Ces réunions de travail ont réuni notamment les Maires, les élus référents des communes, des élus métropolitains, des techniciens de la Métropole, et les référents techniques des communes.

À l'échelle des territoires :

Les conférences territoriales des élus instituées par la délibération cadre Territorialisation de l'action publique métropolitaine du 3 juillet 2015, se sont réunies pour débattre de l'élaboration du PLUi, et notamment des projets communaux et de leur articulation intercommunale, et pour co-construire la déclinaison territorialisée des orientations métropolitaines. Elles se sont réunies aux étapes suivantes : définition des orientations du PADD et sa traduction réglementaires. En plus des Maires, les élus-référents des communes ont pu assister à ces conférences.

- Ils se sont réunis pour débattre des projets communaux et de leur articulation intercommunale, de l'élaboration des projets de territoire et pour co-construire la déclinaison territorialisée des orientations métropolitaines.

En plus des Maires des communes concernées, les élus-référents des communes ont été invités ;

- Des réunions de travail ont été organisées pour co-construire la déclinaison du PLUi sur le territoire pour ce qui concerne les orientations du PADD, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Ont été invités à ces réunions les Maires, les élus référents des communes, les techniciens de la Métropole et les référents techniques des communes ;

À l'échelle de la Métropole :

- La conférence intercommunale des Maires s'est réunie pour débattre de l'élaboration du PLUi, à minima aux étapes suivantes : définition des orientations du PADD et sa traduction réglementaire ;
- Des points d'information sur l'élaboration du PLUi ont été effectués auprès de la commission « Territoire durable » de la Métropole ;

Des groupes techniques métropolitains associant techniciens métropolitains et référents techniques des communes ont permis une association des communes à la maîtrise d'ouvrage du projet. Ce groupe s'est réuni à minima dix fois par an tout au long de la procédure.

En complément, des séminaires, ateliers ou « balades » ont été organisés avec les élus métropolitains, les Maires et élus-référents des communes et les représentants techniques de la Métropole et des communes afin de travailler ensemble à l'élaboration du PLUi sur des thématiques précises. Ces temps de travail ont été mis en place à l'échelle de la Métropole ou des territoires.

Ces modalités de collaboration avec les communes ont été débattues lors de la conférence intercommunale des Maires qui s'est tenue le 29 septembre 2015.

B - LES DISPOSITIFS À DESTINATION DES ÉLUS

Tout au long de la procédure, le PLUI a été mis à l'ordre du jour de diverses instances politiques en vue d'une définition partagée du projet de territoire :

1. Les conférences des Maires

La conférence des maires réunit les 49 maires de la Métropole ainsi que son président une fois par mois. Elle constitue une réelle instance politique de débat et d'échange sur les sujets métropolitains. La conférence des maires s'est tout naturellement régulièrement saisie de la question du PLUI qui a été à l'ordre du jour de 11 conférences entre janvier 2016 et juin 2018.

- **Mardi 26 janvier 2016 :**
 - Point d'étape sur l'élaboration du PLUI
- **Mardi 5 avril 2016 :**
 - Présentation de la démarche de concertation du PLUI
- **Mardi 20 septembre 2016 :**
 - Présentation des orientations générales du PADD
- **Mardi 6 décembre 2016 :**
 - Présentation de premiers éléments de Synthèse suite aux débats en communes sur les orientations générales du PADD
- **Mardi 17 janvier 2017 :**
 - Présentation du programme de travail 2017 du PLUI
- **Mardi 28 novembre 2017 :**
 - Stationnement Quelle politique globale PDU-PLUI ? Quelle traduction dans le PLUI ?
- **Mardi 12 décembre 2017 :**
 - Règlement Zones agricole et naturelle et Trame Verte et Bleue
- **Mardi 30 janvier 2018 :**
 - Présentation de la structure réglementaire générale
 - Présentation des enjeux réglementaires sur la question de l'assainissement et des risques
- **Mardi 24 avril 2018 :**
 - Présentation de l'OAP Risques et résiliences
 - Présentation de la traduction des orientations de mixité sociale dans le PLUI
- **Mardi 15 mai 2018 :**
 - Propositions d'évolution dans la traduction réglementaire
- **Mardi 26 juin 2018 :**
 - Retour des 2^{ème} débats sur le PADD
 - Présentation de l'OAP Qualité de l'air



2. Les conférences territoriales

Les conférences territoriales sont des instances d'échanges et de consultation entre les communes et la Métropole. Elles sont organisées au sein de chacun des territoires (Nord-Ouest, Nord-Est, Sud et Grand Sud) et sont ouvertes aux conseillers métropolitains du territoire ainsi qu'à 3 représentants au maximum par commune. Chaque conférence territoriale se réunit entre 2 et 4 fois par an.

Le PLUI a été porté à l'ordre du jour de 3 sessions de conférences territoriales entre 2016 et 2018 soit 12 réunions au total.

- **Session printemps 2016 : Présentation du PLUI et des projets du territoire dans le PLUI**
 - Conférence Nord-Ouest : le 01/03/2016 à Saint-Egrève
 - Conférence Nord-Est : le 03/03/2016 à Meylan
 - Conférence Sud : le 10/03/2016 à Echirolles
 - Conférence Grand-Sud : le 11/03/2016 à Champ-Sur-Drac
- **Session Automne 2016 : Retour de la concertation et présentation des objectifs du PADD pour chaque territoire**
 - Conférence Nord-Ouest : le 28/09/2016 à Seyssinet-Pariset
 - Conférence Nord-Est : le 04/10/2016 à Grenoble
 - Conférence Sud : le 05/10/2016 à Herbès
 - Conférence Grand-Sud : le 06/10/2016 à Vizille
- **Session été 2018 : Présentation de la Traduction Réglementaire**
 - Conférence Sud : le 07/06/2018 à 18h00 à Eybens
 - Conférence Grand-Sud : le 12/06/2018 à 18h00 à Saint-Georges-de-Commiers
 - Conférence Nord-Ouest : le 14/06/2018 à 18h00 à Seyssins
 - Conférence Nord-Est : le 19/06/2018 à 18h00 à Murianette

3. Les séminaires des élus métropolitains

Au-delà des instances existantes sept séminaires de travail à destination des élus (es) métropolitains (es) ont été organisés. Ces séminaires, qui se tenaient sur des samedis entiers, ont eu pour objectif de permettre la co-construction politique du PLUI.



- **1^{er} séminaire du PADD : « Organisation du territoire métropolitain »**
- Samedi 05 mars 2016 au forum de Grenoble-Alpes Métropole
- **2^{ème} séminaire du PADD : « Mobilité »**
- Samedi 9 avril 2016 dans la Mairie de Saint-Égrève
- **3^{ème} séminaire du PADD : « Environnement et cadre de vie »**
- Samedi 30 avril 2016 à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble
- **4^{ème} séminaire du PADD : « Économie Métropolitaine »**
- Samedi 18 juin 2016 à l'hôtel de ville d'Echirolles
- **5^{ème} séminaire du PADD : « Habitat et cohésion sociale »**
- Samedi 2 juillet 2016 : dans le Bâtiment GreEn ER, Presqu'Île scientifique de Grenoble
- **1^{er} séminaire de la traduction réglementaire : « Économie, Commerce et Stationnement »**
- Samedi 2 septembre 2017 à l'Institut de la Communication et des Médias d'Echirolles
- **2^{ème} séminaire de la traduction réglementaire : « Qualités et Diversités des formes urbaines »**
- Samedi 7 octobre 2017 dans la salle Edmond Vigne de Fontaine

Les orientations générales du PADD ont été débattues

- Une première fois au sein du Conseil Métropolitain réuni le 16 décembre 2016 et des 49 conseils municipaux (entre le 17 octobre et le 05 décembre 2016).
- Une deuxième fois au sein du Conseil Métropolitain réuni le 06 juillet 2018 et des conseils municipaux (entre le 14 mai et le 24 juin 2018).

C - LES DISPOSITIFS À DESTINATION DES TECHNICIENS

Les réflexions et travaux relatifs à l'élaboration du Plan Local d'urbanisme Intercommunal (PLUI) ont été menés en étroite collaboration avec chacune des 49 Communes de la Métropole. La Métropole a mis en place des groupes techniques associant techniciens métropolitains et référents techniques des communes.

1. Les ateliers des urbanistes

Les ateliers des urbanistes ont constitué la cheville ouvrière du dispositif de collaboration avec les communes. Ces ateliers d'une demie-journée à une journée complète permettaient de réunir l'ensemble des référents urbanistes des 49 communes ainsi que les équipes de la Métropole et de l'AURG. Tout au long de l'élaboration du PLUI ces ateliers ont constitué des temps clefs de débats et d'échanges sur les grands enjeux réglementaires du PLUI. Entre 2015 et 2018, 15 ateliers des urbanistes se sont tenus :

LES MODALITÉS DE COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

Date	Lieux	Détails de l'ordre du jour
10/12/2015	Vizille	Présentation au groupe des urbanistes des communes
28/01/2016	Sappey-en-Chartreuse	Visite du village du Sappey : enjeux d'urbanisme et d'aménagement d'une commune de montagne de la Métropole - Présentation des décrets ALUR - Etat des lieux de la règle d'urbanisme
24/03/2016	Maison communale de Saint-Martin-d'Hères	Conclusion du séminaire PADD du 5/03/16 et sur les conférences territoriales - Démarche de concertation pour le PLUi (présentation outil Carticipe) - Recollement paysage et patrimoine - Ateliers sur recollement agriculture, paysage - Présentation séminaire PADD du 9 /04/16
26/05/2016	Hôtel de Ville de Meylan	Retour des séminaires PADD «Mobilité» et «Environnement, cadre de vie» - Calendrier PADD - Présentation recollement des PLU «Habitat et mixité sociale», «Economie», «Changement climatique et énergie» - Visite d'Innovallée»- Ateliers sur les recollements «outils de la mixité sociale», Mixité fonctionnelle zone économique/espaces urbains, Qualité thermique Urbanisme, Habitat et Immobilier d'entreprise
30/06/2016	Espace Claretière au Fontanil	Orientations générales du PADD Métropole - Organisation pour la mise au débat en CM du PADD Métropole - Visite de la commune - Ateliers : 1ère analyse de la spatialisation du PADD de la Métropole sur les territoires/communes
29/09/2016	Salle des Fêtes du bourg à Claix	Retour sur les démarches de concertation (Carticipe, Conseil de Développement, Panel Citoyen, Notes enjeux Etat, Département, Région) - Echanges sur le PADD - Présentation des modalités de débat en commune - Visite de Claix bourg-centre par le maire
01/12/2016	Ferme Heurard à Seyssins	Journée animée par Maîtres Brand et Baltassat, avocats (cabinet Reflex droit public) qui a permis de dresser un panorama du cadre rénové d'élaboration du PLUi au vu notamment des évolutions induites par les lois (ALUR ,Patrimoine, Biodiversité, Egalité, Citoyenneté, Montagne,...)
15/12/2016	Mairie de Fontaine	Présentation PLU de Fontaine, thématique «Accessibilité des commerces» - retour débats en CM sur le PADD - présentations méthode d'inventaire volet paysage/patrimoine, méthode de travail 2017/2018 pour élaboration PLUi, élaboration règlement socle du PLUi - Ateliers par types de zones (A et N, zones éco. dédiées, zone urbaine)
07/03/2017	Salle du Diapason à Domène	Présentation du Schéma Directeur des Espaces Economiques et du Kit commerce - calendrier de travail pour le volet 2 du livret communal - présentation projets Ville de Domène et Ateliers de travail sur pré-zonage des zones d'activités éco. Dédiées à partir du règlement socle
02/05/2017	Mairie de Varcis-Allières-et-Risset	Présentation de la commune de Varcis par le Maire Risques naturels (élaboration des cartes aléas et état avancement des SLGRI), Points informations : porter à connaissance de l'Etat, Inventaire et clôture des ZAC, règlement et Zonage : Règles de mixité sociale, Normes de stationnement, Zonage et règlement socle des zones U
03/07/2017	Saint-Georges-de-Commiers	Présentation de la commune de St Georges par le Maire, OAP thématiques : OAP Air, OAP résilience et état avancement des SLGRI, OAP Paysage, OAP sectorielles présentation : kit OAP, Thématiques : Commerce, Inventaire patrimoine, Assainissement, règlement et zonage : règlement socle zone, U, A et N : présentation des fiches descriptives par zones
26/01/2018	Salle de La Pallud à La Tronche	Présentation de l'architecture détaillée de la partie réglementaire du PLUi, planning et organisation de travail, règlement zones mixtes : UA UB UC UD; zone UD : fort enjeu - présentation étude Bimby, atelier de travail sur le règlement des zones mixtes citées ci-dessus
08/02/2018	Salle des Fêtes, place de Vif	Atelier de travail sur les zones dédiées : UE Economie, UV Parcs Urbains, et UZI Equipements
01/03/2018	Maison de l'Habitant à Pont de Claix	Retour sur les zones mixtes - présentation OPA Paysage- atelier de travail sur OAP Paysage (villages et bourgs - ville parc habité - construction en montagne
05/04/2018	Hôtel de Ville d'Echirolle	Zones urbaines mixtes - retour sur les échanges techniques et politiques/ Zones d'activités - présentation des ajustements réglementaires/OAP thématiques «Risque et Résilience» et «OAP Air»

2. Les réunions de travail réglementaires

Les « réunions de travail réglementaires » ont constitué le cœur de la collaboration avec les communes. Ces réunions d'une demi-journée réunissant des techniciens des communes de la Métropole et de l'AURG ont permis une continuité et une régularité du travail réglementaire. Entre 2016 et 2018, 48 réunions de travail ont été organisées. De plus, de nombreuses réunions de travail en commune, animées par la Métropole et l'AURG, se sont tenues en présence des techniciens et élus communaux.

Réunions de travail réglementaire

Date	Lieux	Détails de l'ordre du jour
12/02/2016	Salle Labouret à l'AURG	Cellule règlement
03/03/2016	Salle Labouret à l'AURG	Réunion expertise réglementaire
17/03/2016	Salle Labouret à l'AURG	Réunion expertise réglementaire
07/04/2016	Salle Labouret à l'AURG	Echange sur le récolement et outils réglementaires, identification des points à travailler en atelier des urbanistes, supports, animateurs
12/05/2016	Salle Labouret à l'AURG	Thématique Economique - présentation concernant le récolement
18/10/2016	Salle Labouret à l'AURG	Atelier dans le but de l'élaboration du règlement-socle (structure du règlement)
19/10/2016	Salle Labouret à l'AURG	Atelier dédié aux zones A et N
03/11/2016	Salle Labouret à l'AURG	Atelier axé sur les zones économiques dédiées (atelier complété par les aspects de mise en œuvre du SCOT)
04/11/2016	Forum salle Vitruve	Atelier axé sur les zones urbaines mixtes
10/11/2016	Salle Cerda à l'AURG	Atelier axé sur typo-morpho
17/11/2016	Salle Cerda à l'AURG	Finalisation du travail engagé le 03/11 sur les destinations/usages du sol en ZAE - Poursuite de la séance du 04/11 relative aux zones urbaines mixtes : travail sur les outils de la mixité sociale et fonctionnelle, à traduire dans le chapitre 1 du nouveau règlement
29/11/2016	Salle Chartreuse au Forum	Atelier axé sur les règles de morphologie pour les zones pavillonnaires et poursuite chantiers zones U
29/11/2016	Salle Chartreuse au Forum	Thématique Faubourgs - centres denses/centres anciens : première réunion du chantier - thème faubourgs
08/12/2016	Salle Cerda, à l'AURG	Atelier axé sur les règles de morphologie pour les zones pavillonnaires et de faubourg Thématique Faubourgs - centres denses/centres anciens : 2 ^e réunion du chantier - thème faubourgs - spatialiser les secteurs de faubourgs et axes SMH, FONTAINE, reprendre carte des faubourgs de GRENOBLE avec les hauteurs, délimitation des secteurs en fonction des typologies d'îlots définies par l'agence
20/12/2016	Salle Cerda, à l'AURG	Thématique Faubourgs - centres denses/centres anciens : Compte rendu des débats et échanges, Retour sur orientations du PADD : thèmes à prendre en compte dans les faubourgs, Travaux groupe de travail (l'ensoleillement et la végétalisation)
10/01/2017	Salle Cerda, à l'AURG	Chantier règlement du PLUi Thématique Faubourgs - centres denses/centres anciens Suite du travail sur règlement zone faubourgs - travail sur articles 1 et 2 de la zone UK
24/01/2017	Salle Vitruve au Forum	Chantier règlement du PLUi - Thématique Faubourgs - centres denses/centres anciens Ecriture du règlement
07/02/2017	Salle documentation à l'AURG	Chantier règlement du PLUi - Thématique Faubourgs - Relecture du règlement socle zone UK



Date	Lieux	Détails de l'ordre du jour
07/02/2017		Chantier règlement du PLUi Thématique commerce - Définition de la méthodologie de travail
15/02/2017	A la Mairie de Claix	Chantier règlement du PLUi - Mise en œuvre du règlement socle - Thématique Pavillonnaire Construire dans la pente et enjeux des territoires de montagne
21/02/2017	Salle Vitruve au Forum	Chantier règlement du PLUi - Thématique Faubourgs- Reprise CR réunion du 07/02 - Le zonage faubourg - Relecture règlement socle ; reprise art 5 - Méthodologie générale
22/02/2017	Salle Vitruve au Forum	Chantier règlement du PLUi Mise en œuvre du règlement socle - Thématique - Formes urbaines - Densité et mixité sociale
13/03/2017	AURG	Chantier règlement du PLUi Thématique Faubourgs Urbanisme moderne - Zone Faubourg zone Urbansime moderne
28/03/2017	Salle Chambaran au Forum	PLUi - Articulation Energie et Urbanisme Thématique règlement et énergie - Séance N°1 : construction neuve et rénovation
04/04/2017	Salle Cerda, à l'AURG	Chantier règlement du PLUi Thématique faubourg et urbanisme moderne Faubourg : info stationnement - sommaire OAP faubourg Urba moderne : typologie , règles proposées
11/04/2017	Salle Triève au Forum	Thématique protection du patrimoine Recensements communaux Comité d'experts - Propositions de règles
18/04/2017	Salle Vitruve au Forum	Chantier règlement du PLUi Thématique urbanisme moderne Urbanisme moderne (zone UC3) : règles proposées
23/05/2017	Salle Vitruve au Forum	Thématique urbanisme moderne Règles de l'Urbanisme moderne (UC3) : art 5 aspect extérieur des constructions
06/06/2017	Salle Cerda, à l'AURG	Réunion patrimoine -Avancement de la numérisation de l'inventaire du patrimoine
09/06/2017	Salle Bauge au Forum	Chantier règlement du PLUi Thématique commerce- Quelle approche pour la mise en œuvre du kit commerce pour la ville centre ?
13/06/2017	Salle Cerda à l'AURG	Chantier règlement du PLUi
20/06/2017	Salle Cerda à l'AURG	Chantier règlement du PLUi - Thématique protection du patrimoine Point sur les retours de recensements communaux - Préparation réunion comité d'experts du 28/06
06/07/2017	Hôtel de Ville de Grenoble, 4e étage	Thématique faubourg et urbanisme moderne - Présentation R2K : étude sur les sur-élévations - règlement urbanisme moderne
11/07/2017	Salle Vitruve au Forum	Thématique protection du patrimoine Point sur les retours de recensements communaux Préparation réunion comité d'experts du 28/06
22/08/2017	Salle Vitruve au Forum	Chantier règlement du PLUi Thématique faubourg et urbanisme moderne - Examen des fiches synthétiques des zones de règlement - zone UC2 urbanisme moderne
24/08/2017	Salle Vitruve au forum	Thématique protection du patrimoine

Date	Lieux	Détails de l'ordre du jour
30/08/2017	Hôtel de Ville de Grenoble, 4e étage	Chantier règlement du PLUi -Thématique faubourg et urbanisme moderne Relecture règlement zone urbanisme UC urbanisme moderne
05/09/2017	Salle Labouret à l'AURG	Chantier règlement du PLUi - Thématique protection du patrimoine Préparation de la réunion des experts du 13/09 et reprise du tableau art 5
17/10/2017	Salle Écrin au Forum	Chantier règlement du PLUi - Thématique protection du patrimoine Relecture de règles de protection
17/10/2017	Salle Vitruve au Forum	Chantier règlement du PLUi Présentation du contenu type des futures OAP afin d'identifier les éventuelles difficultés relatives à leur mise en œuvre réglementaire
20/11/2017	Salle Cerda à l'AURG	Chantier règlement du PLUi -Etat de numérisation des recensements
15/03/2018	Salle Taillefer au Forum	Chantier règlement zone UA - Échanger sur le retour d'expérience au niveau ADS des communes participantes ayant testé la mise en pratique du règlement de la zone UA sur des dossiers instruits ou en cours d'instruction
19/03/2018	Salle Labouret à l'AURG	Chantier règlement du PLUi - Protection des arbres Métro et retour des communes sur le repérage patrimoine, questions et réponses apportées
20/03/2018	Salle Écrins au forum	Chantier règlement zone UD1/UD2 - Échanger sur le retour d'expérience au niveau ADS des communes participantes ayant testé la mise en pratique du règlement de la zone UD1/UD2 sur des dossiers instruits ou en cours d'instruction
20/03/2018	Salle Taillefer au Forum	Chantier règlement zone UD4 - Échanger sur le retour d'expérience au niveau ADS des communes participantes ayant testé la mise en pratique du règlement de la zone UD4 sur des dossiers instruits ou en cours d'instruction
22/03/2018	Salle Mont-blanc A au Forum	Chantier règlement zone UC1/UC2 - Échanger sur le retour d'expérience au niveau ADS des communes participantes ayant testé la mise en pratique du règlement de la zone UC1/UC2 sur des dossiers instruits ou en cours d'instruction
27/03/2018	Salle Mont-blanc A au Forum	Chantier règlement zone UB - Échanger sur le retour d'expérience au niveau ADS des communes participantes ayant testé la mise en pratique du règlement de la zone UB sur des dossiers instruits ou en cours d'instruction
29/03/2018	Salle Gresivaudan au Forum	Chantier règlement zone UEX/UEY/UEW- Échanger sur le retour d'expérience au niveau ADS des communes participantes ayant testé la mise en pratique du règlement de la zone UEX/UEY/UEW sur des dossiers instruits ou en cours d'instruction

3

LES MODALITÉS DE CONCERTATION AVEC LES HABITANTS ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE

LES MODALITÉS DE CONCERTATION AVEC LES HABITANTS ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Le dialogue et l'échange avec les citoyens sont une condition nécessaire pour réussir l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui réponde à leurs besoins et à leurs attentions.

Pour ce faire, la Métropole, conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme a mis en place une démarche de concertation préalable avec les habitants et les acteurs du territoire. Les objectifs et les modalités minimales de cette concertation ont été définis dans la délibération prescrivant l'élaboration du PLUI du 06 novembre 2015.

La Métropole, dans le respect de sa politique de participation et de sa délibération cadre sur la participation citoyenne du 06 novembre 2015, a cherché à mettre en œuvre un dispositif volontariste, plus ambitieux que le cadre réglementaire.

A - RAPPEL DES OBJECTIFS ET DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION DU PLUI

La délibération prescrivant l'élaboration du PLUI, votée le 06 novembre 2015, fixe les objectifs de la concertation suivants :

- fournir au public une information claire et continue sur l'élaboration du PLUi ;
- viser la participation d'un public diversifié et le plus large possible ;
- offrir la possibilité au public d'exprimer ses attentes, ses remarques, ses idées concernant l'aménagement du territoire métropolitain et du PLUi et permettre l'échange des points de vue.

La délibération prescrivant l'élaboration du PLUI, votée le 06 novembre 2015, fixe les modalités d'informations et de concertation suivantes :

L'information du public

- La mise à disposition de dossiers de concertation actualisés à l'issue des phases clés de l'élaboration du PLUi (définition des orientations du PADD, traduction réglementaire) et consultables aux horaires d'ouverture en mairies et au siège de Grenoble-Alpes Métropole ;
- Une information sur le site Internet de la Métropole ;
- Des articles dans le bulletin d'information de la Métropole ;
- Des panneaux d'information sur l'élaboration du PLUi, actualisés à l'issue des phases clés (définition des orientations du PADD, traduction réglementaire) seront exposés au siège de Grenoble-Alpes Métropole et mis à disposition de chaque commune.

La participation du public

- L'organisation d'au moins deux réunions publiques à l'échelle de la Métropole : une réunion lors de la phase de définition des orientations du PADD et une réunion lors de la phase de traduction réglementaire ;
- L'organisation d'au moins cinq réunions publiques dans chaque territoire (Nord- Ouest, Nord-Est, Sud et Grand Sud) : deux réunions lors de la phase de définition des orientations du PADD et trois réunions lors de la phase de traduction règlementaire ;
- L'organisation d'au moins cinq conférences-débats thématiques (habitat, déplacements, économie...) à l'échelle de la Métropole ;
- La mobilisation d'au moins un panel d'habitants tirés au sort selon des critères de représentativité (sexe, âge, localisation géographique...). Après un temps d'appropriation des enjeux, ce groupe d'habitants sera invité à produire une contribution alimentant l'élaboration du PLUi ;

La possibilité laissée au public de formuler ses observations et propositions :

- dans des registres mis à disposition dans les mairies et au siège de Grenoble-Alpes Métropole pendant les horaires d'ouverture ;
- par courrier adressé à Monsieur le Président (Grenoble-Alpes Métropole, 3, rue Malakoff 38000 GRENOBLE) en précisant en objet : « Concertation préalable du PLU intercommunal » ;
- via la page dédiée au PLUi sur le site Internet de la Métropole.

L'association du Conseil de Développement de la Métropole

Le Conseil de développement de la Métropole sera saisi concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et sera invité à produire une contribution. La concertation préalable se déroulera sur le temps d'élaboration du PLUi.

B - LE DISPOSITIF D'INFORMATION MIS EN ŒUVRE

Un dispositif global d'information sur la concertation a été déployé par la Métropole pour :

- Faire connaître la démarche d'élaboration du PLUI, son calendrier, ses enjeux, les attendus,
- Donner des éléments de compréhension du PLUI : ses leviers d'actions, ses incidences dans la vie quotidienne, les grands thèmes du débat,
- Faire connaître la démarche de concertation : ses enjeux, son calendrier et ses outils
- Donner à voir les grands choix et orientations de développement du territoire pour demain.

1. La plateforme participative

Ouverte en avril 2016, la plateforme participative participation.lametro.fr constitue le pivot de la politique de participation numérique de la Métropole. Elle héberge et centralise l'ensemble des démarches de participation citoyenne portée par la Métropole. Elle constitue également un espace de participation à part entière avec plusieurs modules collaboratifs.

Une page dédiée à la concertation du PLUI a été créée et mise en ligne le 14/04/2016. Cette page constitue à la fois un espace ressources informatives et pédagogiques sur la procédure d'élaboration et ses enjeux, un fil d'actualité de la démarche mais également un espace centralisant l'ensemble des supports et des livrables de la démarche de concertation.

Elaboration du PLUI

Publié par Yannik Olivier dans Urbanisme, le 14 avril 2016

22 contributions 13 participants

Partager

1 Présentation 2 Laissez un avis sur le PLUI Terminé 3 Concertation 2016 sur l'élaboration du PADD Terminé 4 Avis citoyen 2016 sur le PADD Terminé

Présentation

Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour la Métropole

Pourquoi un PLU intercommunal ?

Au regard de notre quotidien, nous sommes déjà tous métropolitain.e.s. Si nous habitons dans une commune, nous travaillons ou étudions souvent dans une autre. En une journée, nous traversons plusieurs communes, empruntons différents modes de transports et utilisons nombreux services, pour se rendre au bureau, faire ses courses ou pour s'adonner à son loisir préféré. Habiter, se déplacer, travailler, consommer, profiter de notre cadre de vie... Quand on multiplie ces actions par 450 000, soit le nombre d'habitants de la Métropole, il faut une sacrée dose d'anticipation et d'organisation pour éviter la pagaille. Il est également nécessaire de respecter notre environnement : notre mode de vie, basé sur la consommation et les déplacements, génère de multiples nuisances, pouvant desservir l'intérêt général.

Pour coordonner ce foisonnement, la Métropole élabore un document : le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, ou PLUI.

Le PLUI de la Métropole : présentation !

A quoi sert un PLU intercommunal ?

Avec le PLUI la Métropole souhaite fixer les grands objectifs de développement de notre territoire à long terme, et déterminer dans le même temps les règles

1er cahier de concertation

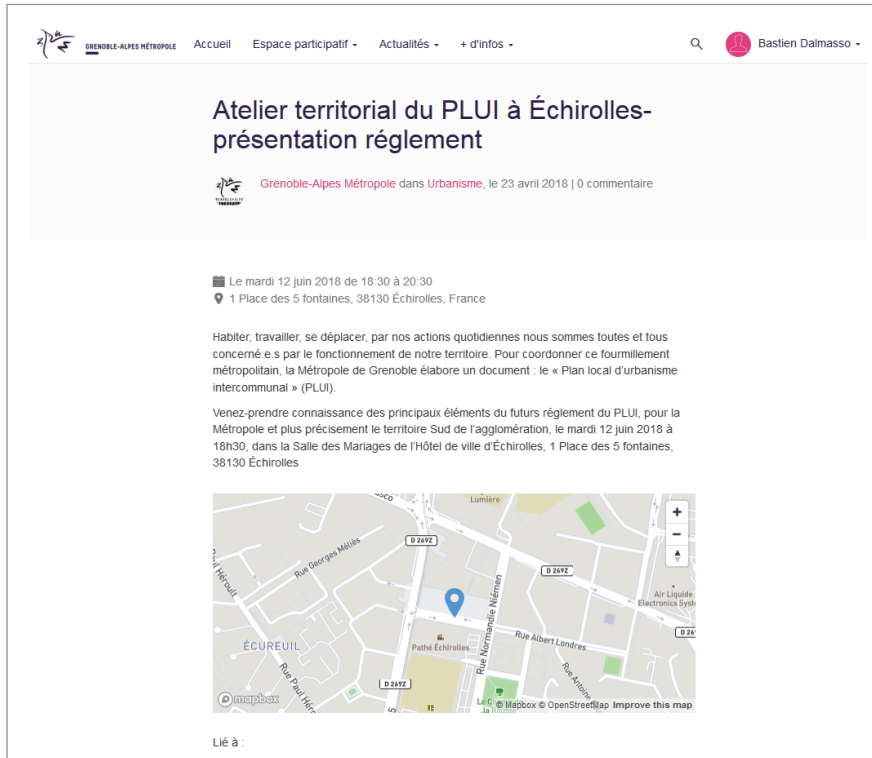
Vous recherchez une information plus complète sur le contexte, le diagnostic du territoire, la démarche de concertation ? Vous pouvez télécharger le 1er cahier de concertation du PLUI (2016) en cliquant sur l'image

Titre de l'onglet	Présentation de son contenu
Présentation	Ce 1 ^{er} onglet permet de donner des informations générales sur la procédure d'élaboration du PLUI, son calendrier, le dispositif d'information et de concertation. Elle regroupait également l'essentiel des documents explicatifs de la démarche.
Laissez un avis sur le PLUI	Il était possible de déposer directement sur la plateforme sa contribution pour la démarche via cet onglet.
Concertation 2016 sur l'élaboration du PADD	Cet onglet présente la démarche de concertation de 2016 sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Cet espace regroupe à la fois la présentation du dispositif, mais également l'ensemble des supports et des comptes-rendus de la première phase.
Avis citoyen 2016 sur le PADD	Cet onglet regroupe les livrables de la première phase de concertation : - la synthèse des ateliers et de Carticipe, - l'avis du panel citoyen sur l'habitat - l'avis 2016 du Conseil de Développement.
1^{er} Débat du Conseil métropolitain sur le PADD	Cet onglet est dédié aux éléments de projet d'aménagement et de développement durable de 2016. Il permet d'accéder : - au document complet débattu par les élus (es) métropolitains (es), - à plusieurs documents de synthèse - La vidéo du débat en conseil métropolitain
Le PADD Présentation en vidéos	Cet onglet permet de consulter les cinq Minimento du PLUI : vidéos pédagogique en motion scribing présentant : 1) Le document du contexte et des enjeux 2) Les orientations pour l'économie 3) Les orientations pour les mobilités 4) Les orientations pour l'habitat 5) Les orientations pour le cadre de vie
Concertation 2017 : traduction réglementaire	Cet onglet présente la démarche de concertation de 2017-2018 sur la traduction réglementaire. Il regroupe à la fois la présentation du dispositif, mais également l'ensemble des supports et des comptes-rendus de la deuxième phase.
Les Débats du PLUI de 2017 - 2018	Cet onglet est dédié au cycle de conférences grand public : les débats du PLUI. Il comprend - Une présentation du dispositif, - Le streaming des cinq débats - Les supports utilisés durant les cinq événements.
Présentation de la traduction réglementaire 2018	Cet onglet est dédié au cycle de présentations du projet de règlement. Il permet d'accéder : - À des présentations synthétiques et complètes du projet de règlement - Aux supports et comptes-rendus des cinq réunions de présentation.
Avis citoyen sur la traduction réglementaire	Cet onglet regroupe les livrables de la seconde phase de concertation : - La synthèse des ateliers et de Carticipe, - L'avis du panel citoyen sur les centres-bourgs et villages, - L'avis 2017 du Conseil de Développement.
Arrêt du projet de PLUI en Conseil métropolitain	Cet onglet sera dédié à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il permettra d'accéder : - au document complet débattu par les élus (es) métropolitains (es), - à plusieurs documents de synthèse - à la vidéo du débat en conseil métropolitain
Consultation des personnes publiques associées et enquête publique	Cet onglet sera dédié à la phase de consultation et d'enquête publique. Il regroupera toutes les informations notamment sur l'enquête publique
Adoption du PLUI en Conseil Métropolitain	Cet onglet sera dédié à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il permettra d'accéder : - au document complet débattu par les élus (es) métropolitains (es), - à plusieurs documents de synthèse - à la vidéo du débat en conseil métropolitain

Un agenda numérique au service du projet

La plateforme participative dispose d'un agenda en ligne.

Ainsi chaque temps du dispositif a été annoncé par des « évènements » dédiés.



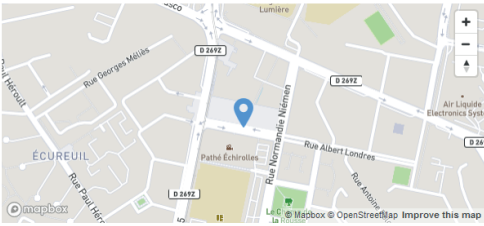
Atelier territorial du PLUI à Échirolles-présentation règlement

Grenoble-Alpes Métropole dans Urbanisme, le 23 avril 2018 | 0 commentaire

Le mardi 12 juin 2018 de 18:30 à 20:30
1 Place des 5 fontaines, 38130 Échirolles, France

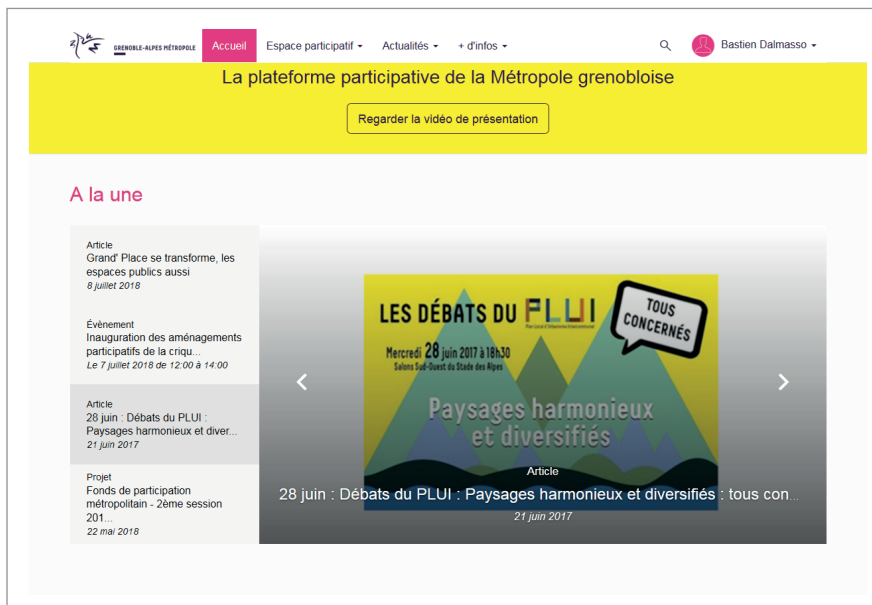
Habiter, travailler, se déplacer, par nos actions quotidiennes nous sommes toutes et tous concernés par le fonctionnement de notre territoire. Pour coordonner ce fonctionnement métropolitain, la Métropole de Grenoble élabore un document : le « Plan local d'urbanisme intercommunal » (PLUI).

Venez prendre connaissance des principaux éléments du futur règlement du PLUI, pour la Métropole et plus précisément le territoire Sud de l'agglomération, le mardi 12 juin 2018 à 18h30, dans la Salle des Mariages de l'Hôtel de ville d'Échirolles, 1 Place des 5 fontaines, 38130 Échirolles



Lié à :

Ces événements pouvant être mis à la une et apparaître dès la première page de la plateforme.



La plateforme participative de la Métropole grenobloise

[Regarder la vidéo de présentation](#)

A la une

- Article
Grand Place se transforme, les espaces publics aussi
8 juillet 2018
- Événement
Inauguration des aménagements participatifs de la criqu...
Le 7 juillet 2018 de 12:00 à 14:00
- Article
28 juin : Débats du PLUI : Paysages harmonieux et diversifiés...
21 juin 2017
- Projet
Fonds de participation métropolitain - 2ème session 201...
22 mai 2018

LES DÉBATS DU PLUI
Mercredi 28 juin 2017 à 18h30
Salle Sud-Ouest du Stade des Alpes

Paysages harmonieux et diversifiés

Article
28 juin : Débats du PLUI : Paysages harmonieux et diversifiés : tous con...
21 juin 2017

2. Le facebook du PLUI

Evoluant sur les 49 communes de la Métropole et sur une durée de près de 3 ans, la concertation du PLUI devait mobiliser des outils innovants de communication. La Métropole a ainsi fait le choix d'investir les réseaux sociaux avec la création d'une page Facebook dédiée à la démarche.

La page « PLUI - Grenoble-Alpes Métropole » a été créée le 7 avril 2016. Après deux ans d'existence cette page est parvenue à fidéliser 1145 abonnés.



La page facebook a été utilisée afin :

- D'annoncer la tenue des temps de concertation en créant des posts dédiés quatre à cinq jours en amont.
- De communiquer sur le document en lui-même, en partageant les vidéos de présentation du PADD, les documents d'explications, les cahiers de concertations, etc.
- De valoriser les livrables de la concertation, en partageant les avis intermédiaires de concertation ainsi que les cinq vidéos streaming des « débats du PLUI »

En juin 2018 la page totalise 62 publications, faisant la part belle aux vidéos (39 publications).

Elle a permis de totaliser plus de 190 000 vues et de toucher plus 345 520 personnes.

3. Le magazine de la Métropole et les suppléments

Des actions de relations presse ont été mises en œuvre et ont donné lieu à de nombreux articles :

Le Magazine de la Métropole

Le magazine institutionnel de Grenoble-Alpes Métropole a constitué un relais régulièrement employé pour la concertation. Des articles ont ainsi été réalisés dans huit numéros :

- Mars 2018
- Printemps - 2017
- Été - 2017
- Été - 2016
- Printemps - 2016
- Hiver 2015 – 2016

Un supplément

La Métropole a également réalisé un supplément dédié à la présentation des éléments généraux du projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Ce supplément spécial de 16 pages a été transmis en complément du numéro « printemps 2017 » à l'ensemble des ménages de la Métropole.

Le site internet de la collectivité

Le site internet de la collectivité a également été mobilisé. En plus de la page dédiée au PLUI, des articles ont été ainsi mis en ligne :

- le 27 juin 2018
- le 23 novembre 2017

La presse locale

Des actions de relations presse ont été mises en œuvre et ont donné lieu à de nombreux articles :

Un recensement - non exhaustif - des articles de presse citant le mot clé « PLUI » a été réalisé à partir de la base de données « Eureka » de la Métropole et de la ville de Grenoble. Cette base de données couvre l'essentiel des quotidiens généralistes régionaux et les grands quotidiens nationaux. La recherche sur la période comprise entre le 06 novembre 2015 et le 30 juin 2018 permet d'identifier 48 articles, détaillés ci-après :

DAUPHINE LIBRE : (30 articles)

- 24 juillet 2018 ; 11 juillet 2018 ; 2 juillet 2018 ; 27 juin 2018 ; 18 juin 2018 ; 14 juin 2018 ; 14 juin 2018 ; 09 juin 2018 ; 03 juin 2018 ; 02 juin 2018 ; 02 juin 2018 ; 18 mai 2018 ; 17 novembre 2017 ; 10 novembre 2017 ; 01 décembre 2016 ; 28 novembre 2016 ; 24 novembre 2016 ; 25 novembre 2016 ; 16 novembre 2016 ; 01 novembre 2016 ; 19 octobre 2016 ; 19 octobre 2016 ; 27 octobre 2016



EDITOR (8 articles)

- ### PLACE GRE'NET (4 articles)

- MONITEUR DES TP (2 articles)

- 29 novembre 2017 : 10 février 2017 :

- 23 décembre 2016 ; 2 avril 2016 :

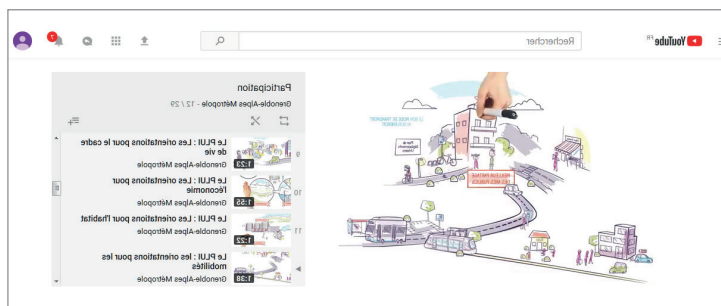
- Dossier du 05 décembre 2016 : « Quand le plan Local d'urbanisme intercommunal s'élabore de manière participative »

- Lettre du 01 novembre 2016



Le PLUI constitue un document riche et complexe. Afin de permettre à tous les Métropolitains et Métropolitaines de se saisir des enjeux en termes d'aménagement et de développement durables, cinq vidéos ont été réalisées. Ces « Minimentos » du PLUI, vidéos pédagogiques en motion scribing ont permis de présenter successivement :

- 1) Le document du contexte et des enjeux
- 2) Les orientations pour l'économie
- 3) Les orientations pour les mobilités
- 4) Les orientations pour l'habitat
- 5) Les orientations pour le cadre de vie

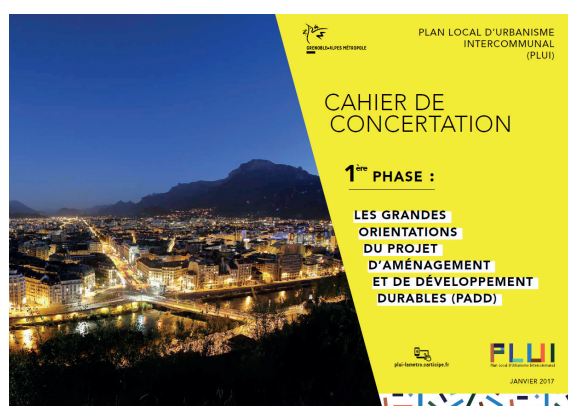


Elles ont également été diffusées à l'occasion des ateliers de concertation 2017-2018 du PLUI et sur la page facebook du PLUI.

5. Les cahiers de concertation

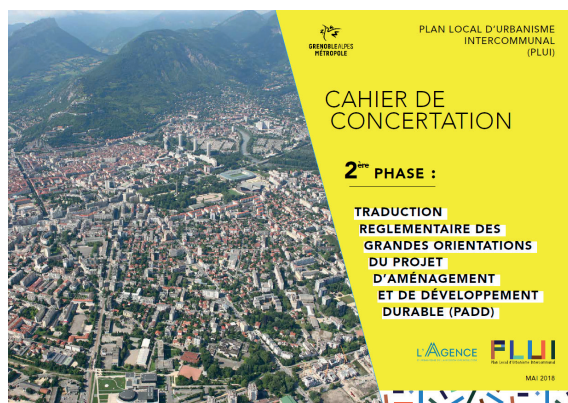
La complexité et la durée de la démarche de concertation du PLUI ont impliqué de concevoir des documents ressources capables de synthétiser les grandes phases de concertation. La Métropole a ainsi élaboré deux cahiers de concertation.

Ces cahiers ont été élaborés à l'issue de chacune des deux phases de concertation.



Le premier cahier de 40 pages a permis :

- 1) D'expliquer ce qu'est un PLUI,
- 2) De présenter sa démarche d'élaboration,
- 3) De proposer des premiers éléments de diagnostic territorial,
- 4) De rappeler la démarche de concertation 2016 ainsi qu'une synthèse des échanges de la première phase,
- 5) De présenter une synthèse des grandes orientations d'aménagement et de développement durables



Le second cahier de 92 pages a permis de :

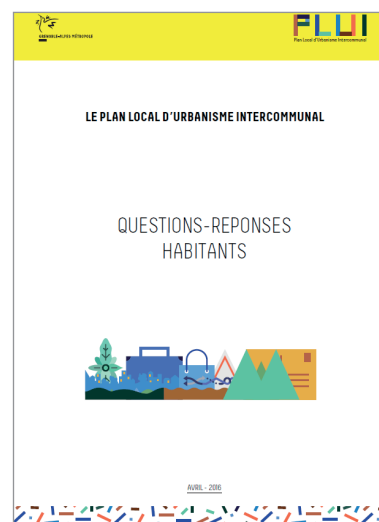
- 1) Revenir sur ce qu'est un PLUI,
- 2) Rappeler sa démarche d'élaboration,
- 3) Rappeler la démarche de concertation 2017-2018
- 4) Présenter une synthèse du règlement du PLUI

L'urbanisme réglementaire pouvant représenter un sujet aride et complexe, la Métropole a fait le choix de privilégier l'utilisation de grands formats, aérés et richement illustrés afin de rendre la lecture la plus agréable possible.

Ces cahiers A3, paysage ont été mis à la disposition des 49 mairies de la Métropole. Ils étaient également disponibles au siège de la Métropole, à la Plateforme de la place de Verdun, et en format numérique sur la Plateforme participative de la Métropole.

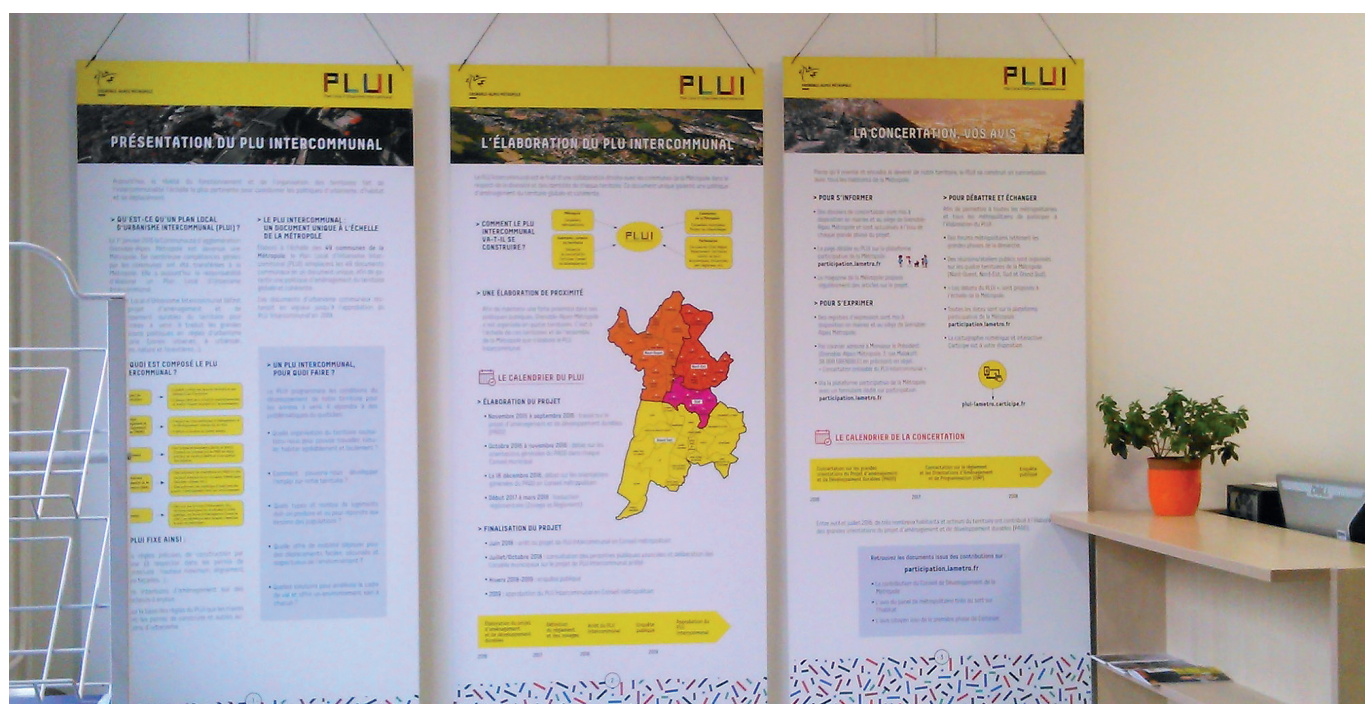
6. Les « questions-réponses » du PLUI

Fil rouge informatif de la démarche de concertation, les « questions réponses » du PLUI Document fonctionnant sur un système de foire aux questions, ont été mises à jour continuellement tout au long de la démarche. Le document a été mis à la disposition des 49 mairies de la Métropole et était également disponible au siège de la Métropole, à la Plateforme de la place de Verdun, et en format numérique sur la plateforme participative de la Métropole.



7. Les panneaux d'informations

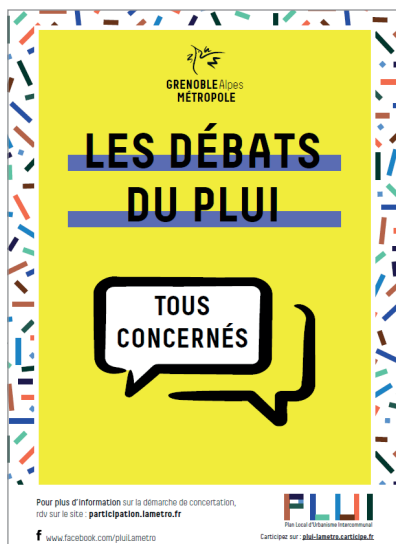
La Métropole a réalisé à l'issue de chacune des phases de la concertation des panneaux d'information sur le PLUI. Ses panneaux ont été mis à la disposition des 49 communes de la Métropole.



8. Affiches, flyers et communication papier

Afin de toucher le plus grand nombre de Métropolitaines et Métropolitains, la Métropole a fait le choix de déployer une communication papier très diversifiée.

- Des affiches et des flyers ont été produits pour chaque évènement de la démarche de concertation. Ils étaient affichés et mis à disposition dans l'accueil de la Métropole, mis en ligne sur la plateforme participative, et transmis par voie postale aux 49 communes, voire selon les évènements, à des acteurs du territoire (LAHGGLO, Unions de Quartiers et associations d'habitants, entreprises et professionnels, etc.)
- Les flyers ont également pu être diffusés sur l'espace public par le biais des brigades de messagers ou dans le cadre d'opérations de diffusion toutes boîtes aux lettres sur certains évènements.
- En complément, des supports dédiés à Carticipe ont été produits afin d'informer la population de l'existence de cet outil. Des flyers, des kits et des marques-pages labellisés Carticipe ont ainsi été réalisés et diffusés aux 49 communes et à de nombreux partenaires de la collectivité.



C - LES MOYENS D'EXPRESSION

Habitants et acteurs du territoire ont pu s'exprimer tout au long de la démarche au travers de plusieurs dispositifs.

1. Les registres d'expressions

Un registre d'expression a été adressé aux 49 communes de la Métropole par courrier en date du 19 avril 2016 et mis à disposition du public au siège de Grenoble-Alpes Métropole. Ce registre a également été installé dans les locaux de la « Plateforme », place de Verdun.

Chaque commune était invitée à tenir ce registre à la disposition du public aux côtés des cahiers de concertation, le dispositif ayant été annoncé par voie d'affiche transmise par la Métropole.

Les registres ont été retournés à la Métropole entre le 28 juin et le 12 juillet 2018 afin de pouvoir alimenter le présent bilan de la concertation. 115 contributions ont ainsi pu être capitalisées.

1. Les courriers, l'adresse mail et la plateforme participative

Tout au long de la démarche il était possible d'adresser sa contribution individuelle à la Métropole par le biais :

- D'un courrier adressé à Monsieur le Président (Grenoble-Alpes Métropole, 3, rue Malakoff 38000 GRENOBLE) en précisant en objet : « Concertation préalable du PLU intercommunal » ; 30 courriers ont ainsi été transmis.
- De l'adresse mail : participation@lametro.fr . 80 mails ont ainsi été récupérés.
- De la plateforme participative de la Métropole sur la page dédiée du PLUI. 12 contributions ont ici été déposées.



D - LES MOYENS DE CONCERTATION

Au-delà d'une obligation réglementaire, la concertation sur le PLUI a été appréhendée par la Métropole de Grenoble comme un véritable outil de dialogue avec les habitants et les acteurs autour du projet de la collectivité en matière d'aménagement du territoire. Plus encore, la concertation du PLUI a été voulue la plus territorialisée possible afin de respecter et de valoriser la richesse et la diversité des besoins et des situations composant la Métropole.

1. Les Ateliers de concertation

Dans une recherche de proximité avec ses habitants, la Métropole grenobloise s'est subdivisée en quatre territoires : Nord-Ouest, Nord-Est, Sud et Grand-Sud.



Concertation 2016 sur les grandes orientations du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Deux ateliers par territoire d'une durée de deux heures (18h30-20h30) ont été proposés aux Métropolitains (es) en 2018.

- Forum Métropolitain Mardi 26 avril, dans les salons Nord du Stade des Alpes à Grenoble
- Atelier territorial Nord-Ouest 1 Lundi 25 avril, dans la salle du conseil municipal de Saint-Égrève
- Atelier territorial Nord-Ouest 2 Mercredi 04 mai, dans la salle Edmond Vigne à Fontaine
- Atelier territorial Nord-Est 1 Vendredi 13 mai, dans la salle des fêtes du Sappey-en-Chartreuse
- Atelier territorial Nord-Est 2 Mardi 14 juin dans la salle du conseil municipal de Saint-Martin-d'Hères
- Atelier territorial Sud 1 Jeudi 26 mai, à la Maison pour Tous d'Herbeys
- Atelier territorial Sud 2 Jeudi 06 Juin, dans la salle du conseil municipal d'Eybens
- Atelier territorial Grand-Sud 1 Lundi 02 mai, dans la salle de la Locomotive de Vizille
- Atelier territorial Grand-Sud 2 Mercredi 15 Juin, dans la salle de l'Oriel de Varcès-Allières-et-Risset

Après la présentation d'un état des lieux chiffré de la Métropole et du territoire, les participants étaient invités à travailler en petit groupe à la production de contributions par thématique. Afin de garantir le bon déroulement des échanges, chaque table disposait d'un animateur dédié. Ce dernier avait également la charge de rédiger les contributions.

Les ateliers terminés, les participants étaient conviés autour d'un pot convivial pendant que l'équipe d'animation se chargeait de compiler et synthétiser les contributions produites. La soirée s'achevait sur la restitution de cette synthèse. Ces contributions étaient déposées sur Cartice au moyen d'une adresse mail créée pour chaque atelier : ainsi le compte-rendu de chaque atelier devenait accessible et source d'échange pour tous les autres Participants (.es) !

Des ateliers complémentaires

Afin de mobiliser habitants et acteurs du territoire dans leur richesse et leur diversité, dix ateliers complémentaires ont été organisés. Ils ont permis de produire des contributions Cartice. Ont ainsi pu être mobilisés,

- **Les unions de quartiers :**
 - le samedi 28 mai 2016 de 9h à 13h à la Plateforme de Verdun à Grenoble
- **Des représentants de la société civile organisée :**
 - le lundi 18 avril 2016 de 14h30 à 16h30
- **Des acteurs économiques :**
 - le mercredi 06 avril 2016 de 18h30 à 21h au totem de la French-Tech
 - le jeudi 13 octobre 2016 de 17h30 à 20h30 dans l'amphithéâtre Claude Lorius à la Métropole
- **Des enseignants chercheurs :**
 - le mardi 31 mai 2016 de 9h à 12h en salle Mont-Blanc A
- **Du personnel administratif de l'université :**
 - le lundi 20 juin 2016
- **Des étudiants :**
 - le mardi 25 mai 2016 à l'institut d'urbanisme de Grenoble
- **Les habitants de Fontaine :**
 - le Jeudi 30 juin de 18h à 20h Salle Marguerite Tavel à Fontaine
- **Les habitants du quartier Mistral de Grenoble :**
 - Le vendredi 27 mai 2016
- **Les habitants du quartier des Iles de Mars de Pont de Claix :**
 - le mardi 28 juin de 9h30 à 12h30 dans la Maison des Habitants de Pont de Claix

Concertation 2017 – 2018

Entre 2017 et 2018, la concertation s'est poursuivie afin d'accompagner la transcription de ces orientations politiques en règles d'urbanisme. La Métropole en partenariat avec les communes du territoire a organisé 12 ateliers de concertation. Ces temps avec le grand public ont permis de présenter les grandes orientations politiques pour l'aménagement et le développement de la Métropole puis de débattre et d'échanger sur leurs implications en termes de règles d'urbanisme sur les territoires.

Deux cycles de six ateliers ainsi qu'un atelier dédié à Grenoble se sont tenus. Pour plus de simplicité chacun de ces cycles a traité plus spécifiquement une sélection de thématiques :



2. La Collection été : de Mai à Juillet 2017

Six ateliers se sont déroulés entre mai et juillet 2017. Ces ateliers ont permis d'alimenter la traduction en règles d'urbanisme des orientations du Projet d'aménagement et de développement durables autour de trois questions :

1. Comment limiter la consommation de l'espace tout en accueillant de nouveaux logements ?
 2. Comment renforcer les centres de quartiers, de faubourgs et de villages ?
 3. Comment mieux valoriser l'environnement, les paysages et la biodiversité dans la métropole ?
- Atelier territorial Nord-Est - secteur Plaine Nord-Est Mercredi 17 mai 2017 - de 18h30 à 20h30
à Gières dans la salle des fêtes
 - Atelier territorial Sud - secteur Plateau de Champagnier..... Jeudi 15 juin 2017 - de 18h30 à 20h30
à Brié-et-Angonnes dans la salle du Mail
 - Atelier territorial Nord-Ouest - Secteur plaine Nord-Ouest Lundi 19 juin 2017 - de 18h30 à 20h30,
à Sassenage - dans la salle Jacques Prévert
 - Atelier territorial Nord-Ouest - Balcon de Chartreuse Mardi 27 juin 2017 - de 18h30 à 20h30,
à Quaix-en-Chartreuse dans la salle des fêtes
 - Atelier territorial Grand-Sud, Secteur Grand-Bassin Vizillois Mardi 04 Juillet 2017 - de 18h30 à 20h30
à Vaulnaveys-le-Haut dans la salle des fêtes
 - Atelier territorial Grand-Sud, Secteur Sud-Est, plaine de Reymure Jeudi 06 Juillet - de 18h30 à 20h30,
à Vif dans la salle des fêtes



Collection automne : de septembre 2017 à février 2018

Sept ateliers se sont déroulés entre septembre 2017 et février 2018. Ces ateliers ont permis d'alimenter la traduction en règles d'urbanisme des orientations du Projet d'aménagement et de développement durables autour de cinq questions :

1. Comment préserver nos commerces de proximité ?
2. Comment rendre nos zones d'activités agréables et attractives ?
3. Comment favoriser l'usage des modes doux dans nos mobilités de proximité ?
4. Comment adapter l'offre de stationnement aux différents contextes locaux ?
5. Les risques naturel et technologique sont là, comment vivre avec ?

- **Atelier territorial Nord-Est - secteur Plaine Nord-Est** Mardi 10 octobre 2017 - de 18h30 à 20h30
à Meylan à la Maison de la Musique
- **Atelier territorial Grand-Sud, Secteur Sud-Est, plaine de Reymure** Jeudi 19 octobre 2017 - de 18h30 à 20h30,
à Champ-sur Drac dans la salle de
l'Espace culturel Navarre
- **Atelier territorial Nord-Ouest - Secteur plaine Nord-Ouest** Jeudi 09 novembre 2017 - de 18h30 à 20h30,
au Fontanil-Cornillon - dans la Grande salle
de l'espace Claretière
- **Atelier territorial Nord-Est - secteur Balcon de Chartreuse** Jeudi 16 novembre 2017 - de 19h00 à 21h,
à Sarcenas dans la salle de l'Hermine
- **Atelier territorial Grand-Sud, Secteur Grand-Bassin Vizillois** Mardi 21 novembre 2017 - de 18h30 à 20h30
à Vizille dans la salle de la Locomotive
- **Atelier territorial spécial Grenoble** Mardi 28 novembre 2017 - de 18h30 à 21h
dans les salons Sud-Ouest du Stade des Alpes
- **Atelier territorial Sud- secteur Plateau de Champagnier** Mercredi 06 décembre 2017 - de 18h30 à 20h30
à Bresson dans la salle de la Maison des Associations
- **Atelier territorial Sud- secteur Centralité Sud** Mardi 13 février 2018 - de 18h30 à 21h à l'Institut
d'Urbanisme et de Géographie Alpine à Grenoble

Le cycle de présentation du règlement de mai et juin 2018

Dans la continuité des ateliers territoriaux de 2016 et de 2017, la Métropole en partenariat avec les communes du territoire a organisé 5 ateliers de présentation du projet de règlement du PLUI entre mai et juin 2018 :



- **Atelier de présentation Nord-Ouest à Seyssins**
 - Mardi 29 mai 2018 à 18h30 dans la Salle Aimé Césaire du Centre culturel Montrigaud à Seyssins
- **Atelier de présentation Nord-Est à La Tronche**
 - Mercredi 30 mai 2018 à 18h30 dans la salle de La Pallud à la Tronche
- **Atelier de présentation Sud à Échirolles**
 - Mardi 12 juin 2018 à 18h30 dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville d'Échirolles
- **Atelier de présentation à Grenoble**
 - Mercredi 13 juin 2018 à 19h dans la salle la Plateforme de Verdun à Grenoble
- **Atelier de présentation Grand-Sud à Champagnier**
 - Mercredi 27 juin 2018 à 18h30 dans le gymnase des 4 vents de Champagnier

Au total, près de 2660 métropolitaines et métropolitains se sont mobilisés au travers de ces dispositifs.

3. Les brigades de messagers

La Métropole a déployé en amont de chaque atelier une « brigade de messagers » sur l'espace public. Ces groupes, composés de deux messagers et d'un animateur, allaient aux contacts des métropolitains (es) sur les marchés, brocantes, fêtes de quartiers, etc. Ils avaient pour mission de communiquer sur la démarche de concertation du PLUI, d'annoncer les ateliers territoriaux en distribuant des flyers. Équipés de tablettes connectées ils pouvaient également collecter en direct, des contributions pour Carticipe.

La moyenne des contacts réalisés à chaque opération se situe autour d'une centaine de personnes. Il faut entendre par contact, une personne qui s'arrête, prend le flyer, écoute l'argumentation du messenger, exprime éventuellement un avis, un témoignage, une objection, une proposition. A quelques exceptions près (épisodes pluvieux ou autre).

Au total 35 brigades de messagers ont été déployées entre 2016 et 2018. Au moins 3300 métropolitains (es) ont été mobilisés par ce dispositif qui a permis de distribuer près de 17.000 documents de communication.



En 2016

La première vague de l'opération au printemps 2016, correspond au lancement du PLUI et au démarrage de Carticipe. Pendant cette période, l'objectif des messagers a été d'expliquer le principe et les avantages de cette cartographie collaborative et de permettre ainsi la récupération d'avis, de propositions, de commentaires qui ont nourri pendant plusieurs mois l'outil Carticipe.

En moyenne entre 20 et 30 propositions ont été recueillies sur chaque marché local.

- Mardi 19 avril 2016 - Saint-Égrève : Marché de La Monta
- Samedi 23 avril 2016 - Vizille : Marché de la place du Château
- Samedi 07 mai 2016 - Le Sappey : Marché
- Samedi 14 avril 2016 - Varcès-Allières-et-Risset : Marché de la Place de la République
- Dimanche 22 mai 2016 - Herbeys : Brocante de la Place du village,
- Dimanche 05 juin 2016 - Saint-Martin-d'Hères : Fête du quartier Pré-Ruffier
- Vendredi 10 juin 2016 - Varcès-Allières-et-Risset : Marché de la Place de la République

En 2017

La seconde et troisième vague d'interventions des messagers se situent au printemps et à l'automne 2017. Elles ont permis aux messagers d'inviter les habitants aux ateliers en évoquant avec eux les différentes thématiques d'ateliers issues de l'analyse réalisée des contributions recueillies sur Carticipe.

Printemps 2017

- Mercredi 10 mai 2017 - Gières : Marché de la place de la République
- Mardi 06 juin 2017 - Brié-et-Angonne : Marché de Tavernolles
- Dimanche 11 juin 2017 - Sassenage : Marché du Bourg-Village
- Dimanche 25 juin 2017 - Quaix en Chartreuse : Marché des producteurs locaux
- Vendredi 30 juin 2017 - Vaulnaveys-le-Haut : Marché du centre Bourg
- Vendredi 30 juin 2017 - Vif : Marché Place de la Libération

Automne 2017

- Samedi 07 octobre 2017 - Meylan : Foire aux Champignons
- Samedi 14 octobre 2017 - Champ sur Drac : Marché Rue Henri Barbusse
- Dimanche 05 novembre 2017 - Le Fontanil : Marché de la Place de la Fontaine
- Samedi 11 novembre 2017 - Vizille : Marché de la Place du Château
- Dimanche 12 novembre 2017 - Quaix en Chartreuse : Marché des producteurs locaux
- Vendredi 1er décembre 2017 - Bresson : devant l'Intermarché

Le forum Métropolitain de Grenoble du 28 novembre 2017 a connu un dispositif spécifique :

- Jeudi 23 novembre - Marché bio d'Europole
- Vendredi 24 novembre 2017 - Marché de l'Estacade
- Vendredi 24 novembre 2017 - Marché De Bonne/Championnet
- Samedi 25 novembre - Marché de la Places Sainte-Claire



L'atelier Centralité-Sud du 13 février 2018 a connu un dispositif spécifique :

- Jeudi 08 février 2018 - Marché de l'Arlequin sur Grenoble
- Jeudi 08 février 2018 - Secteur Grand'Place / Pôle sud
- Vendredi 9 février 2018 - Marché de la Butte à Echirolles
- Vendredi 9 février 2018 - Secteur Grand'Place / Pôle sud
- Lundi 12 février 2018 - secteur de Grand'Place / Pôle sud

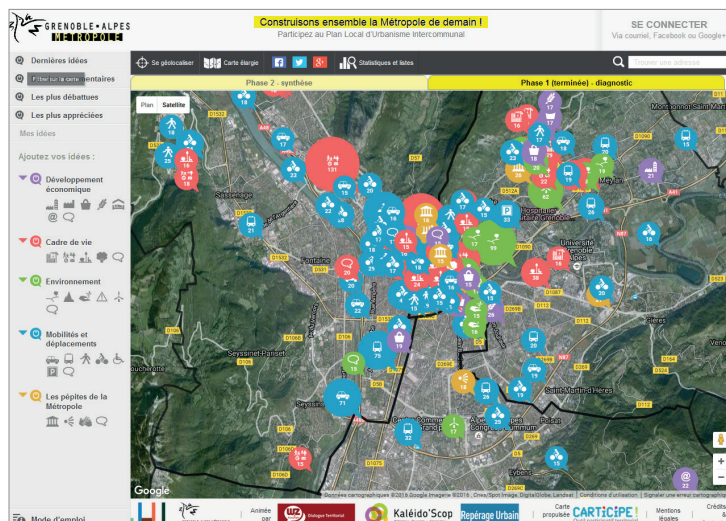
Des brigades de messagers dédiées aux jeunes de l'agglomération

Afin de mobiliser les jeunes métropolitains et métropolitaines, les brigades de messagers se sont rendues dans six lycées de l'agglomération. En lien avec les équipes pédagogiques, lycéens et lycéennes ont pu s'informer sur la démarche et « carticiper » en direct.

- Jeudi 19 mai - Lycée Portes de l'Oisans - Vizille
- Vendredi 20 mai - Lycée Marie Curie - Echirolles
- Lundi 23 mai - Lycée des Eaux Claires - Grenoble
- Mardi 24 mai - Lycée Argouges - Grenoble
- Jeudi 26 mai - Lycée du Grésivaudan - Meylan
- Lundi 30 mai - Lycée Roger - Sassenage

4. Carticipa, la cartographie collaborative du PLUI

Carticipa, (<http://plui-lametro.carticipa.fr>) est une cartographie collaborative de la Métropole. Accessible 24 h/24 et 7j/7 par tous (tes) les métropolitains.(es), elle permet après une rapide inscription, de déposer ses idées, ses remarques, ses réactions sous forme d'une bulle. Outre un titre et un contenu, chaque contribution peut être enrichie (d'une image, d'un document joint, d'un hyperlien, etc.). Il est également possible de consulter les autres contributions et de réagir en les commentant ou en votant. Plus la bulle reçoit de votes positifs et plus elle grossit sur la carte.



Dans le cadre de la concertation du PLUI, Carticipa a permis de :

- Retrouver les comptes-rendus de chaque atelier. Les contributions produites par les participants sont déposées sur Carticipa avec une adresse spécifique (ex: «1-sud2»).
- Participer depuis chez soi ! Avec Carticipa il est possible de contribuer à la démarche, même si on ne souhaite/peut pas assister aux ateliers et réunions publiques.

La 1^{ère} phase de Carticipa en 2016 : le PADD

En 2016, cinq thématiques (développement économique, déplacements et mobilités, etc.) précisés en sous thématiques permettaient à l'utilisateur d'affiner sa contribution.

La 2^{ème} phase de Carticipa en 2017 : La traduction réglementaire

D'octobre 2017 à mi-février 2018, Carticipa a ré-ouvert afin d'alimenter la traduction en règle d'urbanisme des grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement durables. Afin de ne pas reproduire la 1^{ère} phase de concertation, la Métropole a fait le choix de resserrer le prisme des contributions au travers de questions et non plus de thématiques.

Huit grands questionnements étaient proposés :

1. Comment limiter la consommation de l'espace tout en accueillant de nouveaux logements ?
2. Comment renforcer les centres de quartiers, de faubourgs et de villages ?
3. Comment mieux valoriser l'environnement, les paysages et la biodiversité dans la métropole ?
4. Comment préserver nos commerces de proximité ?
5. Comment rendre nos zones d'activités agréables et attractives ?
6. Comment favoriser l'usage des modes doux dans nos mobilités de proximité ?
7. Comment adapter l'offre de stationnement aux différents contextes locaux ?
8. Les risques naturel et technologique sont là, comment vivre avec ?

Au total 1695 contributions, 1648 commentaires et 19331 votes ont été capitalisés.

5. Les panels de citoyens tirés au sort

En parallèle des formes plus traditionnelles de participation citoyenne, la Métropole s'est fixée l'ambition de permettre à chaque citoyen d'apporter sa contribution à la construction des politiques publiques. Pour cela elle propose l'outil du tirage au sort au travers de panels de citoyens. Un panel consiste dans le tirage au sort d'un groupe de citoyens représentatifs de la diversité du territoire métropolitain selon plusieurs critères : âges, sexe, CSP, communes, etc... Ce groupe est invité à travailler sur trois temps à la production d'une contribution.

1. Le premier temps constitue un temps de formation / information sur le projet. Il doit permettre de faire monter en compétence le groupe d'habitants et de fournir à chaque participant une information minimale et identique. Ce temps mobilisera essentiellement une expertise « traditionnelle » apportée par les services de la Métropole
- 2.. Le deuxième temps constitue une poursuite du temps de formation mais sur la base d'expertises complémentaires et de contre-expertises demandées par les panelistes et assurées par des professionnels du secteur.
3. Le troisième temps est consacré à la rédaction et à la validation de la contribution.
4. A l'occasion d'un 4ème temps, deux panelistes désignés par leurs pairs sont invités à présenter le résultat de leur travail aux élus Métropolitains et aux techniciens en charge du projet.

La Métropole est allée plus loin que les objectifs de la délibération du 06 novembre 2015 en organisant deux panels de citoyens tirés au sort.

Le 1^{er} panel sur la question de l'habitat de 2016

25 habitants de la Métropole ont été tirés au sort pour travailler les samedi 04, 18 et 25 juin 2016 à la production d'un avis, répondant à la question suivante :

« Comment permettre à chacun de trouver un logement adapté à ses besoins ? »

Cet avis a permis d'alimenter l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) mais également du Programme local de l'habitat (PLH).



Le travail produit par les panélistes a été présenté aux élus Métropolitains le samedi 02 juillet 2016, à l'occasion d'un séminaire politique de travail sur l'habitat.

Le 2^{ème} panel sur la question des centres-bourgs et villages de 2017

50 métropolitains et métropolitaines ont été tirés au sort pour travailler durant trois sessions, les 25 mars, 15 avril et 2 juin 2017 autour de la question suivante :

« Comment améliorer la qualité et l'attractivité de nos centres-villages et centres-bourgs ? »

Deux panélistes désignés par le panel ont présenté le résultat de leur travail aux élus Métropolitains le vendredi 13 octobre 2017 afin d'alimenter la réflexion des élus et l'élaboration du PLUI.



6. Le Conseil de développement

Le Conseil de développement, appelé aussi «C2D», est une instance consultative qui réunit 120 femmes et hommes bénévoles formulant des avis auprès du conseil métropolitain. Le C2D est un lieu d'expression pour les acteurs économiques, les associations, les acteurs publics et les habitants qui souhaitent partager leurs visions sur les grands projets de la Métropole et porter des propositions aux élus métropolitains. La Métropole est allée plus loin que les objectifs de la délibération du 06 novembre 2015 en associant les membres du C2D tout au long de la démarche de concertation et en le saisissant à deux reprises.



La 1^{ère} saisine de 2016

Saisi par la Métropole le 25 avril 2016, le C2D a rendu sa contribution le 26 septembre 2016, répondant ainsi à la question suivante :

« Afin de poursuivre l'histoire de notre Métropole grenobloise, quelles seraient, selon vous, les actions à conduire en priorité au sein du PLU Intercommunal pour permettre un développement de notre territoire, associant harmonieusement une vie urbaine attractive et des territoires rurbains et montagnards ? »

La 2^{ème} saisine de 2017

Saisi par la Métropole le 7 mars 2017, le C2D a rendu sa contribution le 25 janvier 2018, répondant ainsi à la question suivante :

« Comment améliorer les entrées de nos territoires ? »

« La requalification des entrées d'agglomérations en termes de qualité urbaine, architecturale et paysagère, est une ambition forte du Projet d'aménagement et de développements durables (PADD). Le Plan local d'urbanisme intercommunal ne s'adresse cependant qu'au périmètre institutionnel de la Métropole et de ses 49 communes. Or, les entrées administratives de notre Métropole ne sont pas nécessairement les entrées vécues par les habitants, sans compter que nos « entrées » sont également celles de nos territoires voisins. Compte-tenu de cette complexité comment améliorer les portes de nos territoires ? »



7. La société civile organisée et LAHGGLO



La Métropole a souhaité associer fortement la société civile organisée à l'élaboration du PLUI. Afin de respecter la dimension intercommunale de la démarche, c'est à l'association LAHGGLO, structure réunissant les associations d'habitants et de quartiers du territoire métropolitain que la Métropole a proposé de s'associer.

Cette relation privilégiée s'est concrétisée par une convention financière, entre 2016 et 2017 renouvelée entre 2017 et 2018. LAHGGLO a ainsi participé à l'animation de l'ensemble des ateliers de concertation de 2016 et 2017. Elle a bénéficié de sessions de formation et de présentation dédiées. Entre 2016 et 2017 l'association a également organisé plusieurs balades sur le territoire qui ont permis d'alimenter l'outil Carticipe.

8. Les Débats du PLUI

En complément des temps de concertation, la Métropole a organisé un cycle de cinq conférences débats participatives : « **les Débats du PLUI** ».

Ces débats grand public ont permis à chaque métropolitain et métropolitaine d'échanger avec des spécialistes : universitaires, professionnels, associations, élus, etc. sur les grandes thématiques du PLUI.

Une méthode innovante : la conférence inversée

Avec ces débats, la Métropole a cherché à proposer un format plus interactif : la conférence inversée. Dans les Débats du PLUI, les questions du public n'arrivent pas à la fin du temps d'échange, mais au début ! Après que l'animateur de la soirée ait brièvement présenté chaque intervenant, le public est invité durant 20mn à construire, par table, les questions qu'il souhaite poser. Des supports, adaptés à chaque thématique venaient stimuler les échanges.

Chacun de ces cinq débats a été intégralement filmé et est disponible en streaming, sur la plateforme participative de la Métropole et sur le compte YouTube de la Métropole.

Ces cinq dispositifs ont permis de mobiliser plus de 300 personnes, et ont été visionnés plus de 800 fois en ligne.

1^{ER} DÉBAT « HABITAT DIVERSIFIÉ ET SOLIDAIRE : TOUS CONCERNÉS »

Le sujet

Comment proposer un logement adapté et de qualité pour tous les Métropolitains (es) ? Le premier débat s'est tenu le mardi 16 Mai 2017, à 18h30 dans les salons sud du Stade-des-Alpes sur la question de « *l'habitat diversifié et solidaire : tous concernés* »

Les intervenants

Étaient avec nous pour échanger sur cette question :

- Christine GARNIER, Vice-Présidente à la Métropole
- Pascal ROLLET, Architecte et professeur à l'ENSAG
- Isabelle RUEFF, Directrice de l'OPAC 38
- Véronique GILET, Fondation Abbé Pierre
- Didier DESPONDS, Professeur d'Université - Cergy-Pontoise



Les supports

La thématique de l'habitat est un sujet complexe et parfois brûlant. Afin de guider les participants dans la préparation de leurs questionnements huit phrases «pieds dans le plat», phrases volontairement exagérées étaient disposées sur les tables.

2^{ÈME} DÉBAT : «PAYSAGES HARMONIEUX ET DIVERSIFIÉS : TOUS CONCERNÉS»

Le sujet

À voir, à entendre et à vivre, le paysage est au cœur de notre cadre de vie. Le deuxième Débat du PLUI s'est tenu le mercredi 28 juin 2017, à 18h30 dans les salons sud-ouest du Stade-des-Alpes sur la question des « *Paysages harmonieux et diversifiés* »

Les intervenants

Étaient avec nous pour échanger sur cette question :

- **Jerome DUTRONCY** : Vice-Président à la Métropole
- **Grégoire CHELCKOFF** : Architecte et professeur à l'ENSAG
- **Ingrid SAUMUR** : Paysagiste et artiste
- **Kevin FERNANDEZ** : Paysagiste chez TAKT



Les supports

Pour préparer leur questionnements, les participants pouvaient s'appuyer

- Sur un catalogue imagé de la Métropole
- Dans le même temps, ils étaient immergés dans une sélection d'ambiances sonores de la Métropole que vous pouvez retrouver sur le site Cartophonie

3^{ÈME} DÉBAT «MOBILITÉS DOUCES DE PROXIMITÉ : TOUS CONCERNÉS»

Le sujet

Nous avons tous besoin de nous déplacer. Le 3^{ème} Débat du PLUI s'est tenu le mardi 03 octobre à 18h30 dans les salons sud-ouest du Stade-des-Alpes sur la question des «*Mobilités douces de proximité*».

Sans opposer les différents modes de transport, comment encourager les



mobilités douces pour soutenir les pôles de vie de proximité ? Quels impacts du vieillissement de la population sur les mobilités douces ? Comment construire un espace public et des mobilités douces pour tous et toutes ?

Les intervenants

Étaient avec nous pour échanger sur cette question :

- **Yann MONGABURU**, vice-Président délégué aux déplacements à Grenoble-Alpes Métropole
- **Sophie LOUARGANT** - Enseignante-Chercheuse en études de genre à l'Université-Grenoble Alpes, chercheuse à l'Umr Pacte
- **Nicolas MERLE** - Responsable de l'unité « Usagers et partage de la voirie » au Cerema Centre-Est
- **Philippe ZANOLLA** - Correspondant local de l'association « Rue de l'Avenir »

Les supports

La thématique de la mobilité est ressortie fortement dans la concertation du PLUI et son actualité est souvent brûlante ! Afin de guider les participants dans la préparation de leurs questionnements dix phrases « pieds dans le plat », phrases à la formulation volontairement exagérée étaient disposées sur les tables.

4^{ÈME} DÉBAT « TRANSITION INDUSTRIELLE : TOUS CONCERNÉS »

Le sujet

L'industrie a-t-elle encore de l'avenir en France ? Quelles sont les nouvelles formes d'industries ? Quelles places pour les Métropoles, les habitants et les acteurs du territoire dans ces dynamiques ? Le 4^{ème} Débat du PLUI s'est tenu le mercredi 28 mars 2018 à 18h30 dans les salons sud-ouest du Stade-des-Alpes sur la question de « *la transition industrielle* ».



Les intervenants

Étaient avec nous pour échanger sur cette question :

- **Marie-José SALAT**, Vice-Présidente à la Métropole déléguée à l'économie, l'industrie, le tourisme et le rayonnement
- **Olivier SIX**, directeur de CIC ORIO, entreprise de métallurgie
- **Isabelle GUILLAUME**, Déléguée Générale du pôle de compétitivité MINALOGIC
- **Didier LOCATELLI**, consultant en développement territorial

Les supports

La thématique de l'industrie peut être complexe et véhicule de nombreux préjugés et idées préconçues. Afin de guider les participants dans la préparation de leurs questionnements plusieurs documents étaient mis à disposition sur les tables :

- Huit phrases «pieds dans le plat», phrases volontairement exagérées.
- Un état des lieux chiffré de la situation grenobloise en termes d'économie.

5^{ÈME} DÉBAT «RISQUES ET RÉSILIENCE DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN : TOUS CONCERNÉS»

Le sujet

«Inondations, crues torrentielles, tsunamis... à quels risques majeurs les habitants du territoire métropolitain sont-ils soumis ? Comment ces risques sont-ils perçus par la population ? Résilience, adaptation... Comment améliorer la prévention des risques ?»

Le 5^{ème} Débat du PLUI s'est tenu le mardi 26 juin 2018 à 18h30 dans les salons sud-ouest du Stade-des-Alpes sur la question des «*Risques et la résilience du territoire métropolitain*».



Les intervenants

Étaient avec nous pour échanger sur cette question :

- **Vincent BOUDIERES** : Responsable de la mission Risques à la Métropole
- **Stéphane BONOMI** : chef de projet PLUI, responsable du service urbanisme de la Métropole
- **Denis COEUR** : Historien-Conseil, spécialiste de l'environnement.

Les supports

La thématique des risques peut être complexe et celle de la résilience assez abstraite. Afin de guider les participants dans la préparation de leurs questionnements plusieurs documents étaient mis à disposition sur les tables :

- Neuf phrases «pieds dans le plat», phrases volontairement exagérées.
- La carte du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) du Drac. Des schémas de références de bonnes pratiques de résilience.

4

BILAN DE LA CONCERTATION

A - MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE CHOISIE

Les éléments analysés et présentés dans ce bilan sont directement issus des propositions, idées, remarques, formulées par les citoyens de la métropole et les acteurs du territoire.

- Ont été prises en compte pour ce bilan, l'ensemble des contributions reçues par la Métropole de Grenoble depuis l'ouverture de la concertation le 06 novembre 2015 jusqu'à sa clôture le 30 juin 2018.
- Les contributions effectuées dans le cadre de pétitions ou de demandes groupées n'ont été comptabilisées qu'une seule fois, en revanche le nombre de personnes qui se sont exprimées a bien été pris en compte afin de pondérer la demande de façon représentative.
- Une même contribution (demande ou remarque identique) qui a été effectuée par une même personne sur différents moyens d'expression n'a été prise en compte qu'une seule fois.

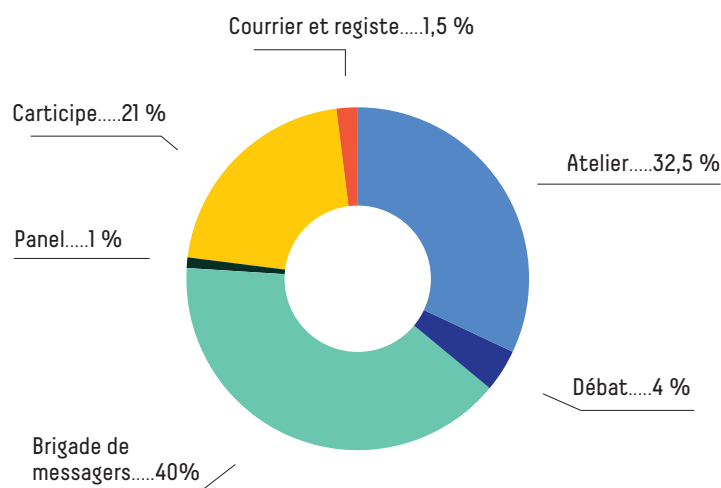
Toutes les contributions porteuses de la même idée ont été rassemblées pour donner lieu à une « proposition ». L'ensemble des propositions a été classée dans une grille d'analyse organisée autour des quatre grandes thématiques du PLUI elles mêmes divisées en 15 sous-thèmes. Pour chaque thématique, les propositions sont présentées de manière hiérarchique, en fonction du nombre de contributions qui la constitue, enrichi par le nombre de votes reçus pour les contributions sur Carticepe.

- **MOBILITE ET DEPLACEMENT**
 - Vélo
 - Modes actifs
 - Transport en commun
 - Automobile
 - Stationnement
- **ENVIRONNEMENT PAYSAGE ET CADRE DE VIE**
 - Paysage, Montagne et patrimoine
 - Biodiversité et Energie
 - Risque et résilience
- **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**
 - Industries et entreprises
 - Commerce
 - Agriculture et sylviculture
 - Tourisme
- **HABITAT EQUIPEMENT ET ESPACE PUBLIC**
 - Habitat
 - Equipement
 - Espace public

B - BILAN QUANTITATIF

1. La participation

8267 personnes se sont mobilisées dans le cadre de la concertation depuis son ouverture, le 06 novembre 2015, jusqu'à sa clôture le 30 juin 2018, soit en assistant aux **39 réunions publiques** pour 2600 d'entre elles, soit en participant aux **5 débats du PLUI** (300 personnes), soit en rencontrant l'une des **35 brigades de messagers** (3300 personnes), soit en participant aux panels de **citoyens tirés au sort (75 personnes)**, soit encore en contribuant directement : par Carticipe (1695 personnes), par l'adresse mail et la plateforme participative (92), par courrier (30) ou par les registres (115).



En complément de cette mobilisation active, 1145 personnes se sont engagées sur le facebook du PLUI, et 1272 personnes ont visionné les différents supports vidéo du PLUI.

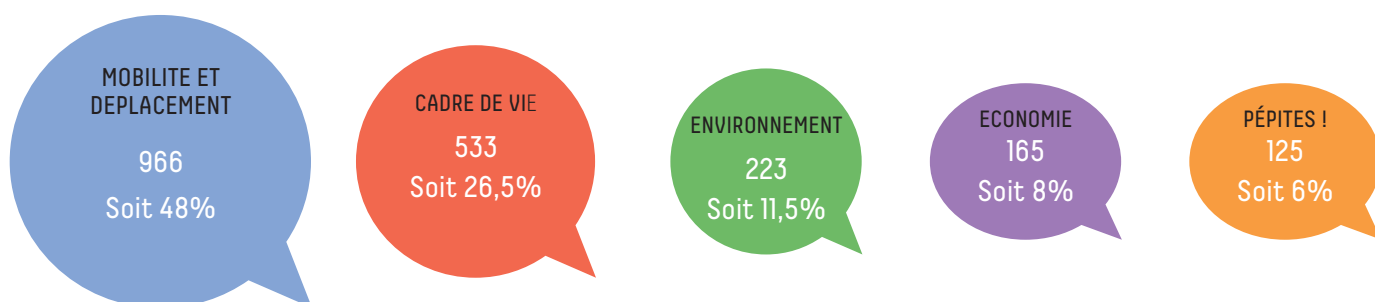
2. Expression

Au travers de ces **8247 personnes**, **2523 contributions** et **1648 commentaires** et **19331 votes** ont été générés. Les demandes groupées, ayant été comptées au titre d'une seule contribution, les mêmes demandes d'une même personne effectuées sur plusieurs moyens d'expression ayant été comptabilisées pour une seule contribution, et les comptes-rendus des réunions publiques ayant été comptabilisés au travers des seules contributions Carticipe.

3. Approche quantitative par thématique

A - Phase PADD

Au 1^{er} juillet 2016 date de clôture de la première phase de Carticipe, **1481 personnes** s'étaient inscrites sur Carticipe avec **2012 contributions**. Au total, plus de **1427 commentaires** et **15 034 votes** ont été enregistrés sur l'outil qui a été **consulté plus de 80 000 fois** depuis son lancement.



MOBILITE ET DEPLACEMENT

966 contributions (soit 48 %)

Nombre d'idées postées	Nombre de commentaires	Total scores	Total votes pour	Total votes contre
966	732	5912	6751	839

Déplacements auto	Transports collectifs	Déplacements piétons	Déplacements vélos	Accessibilité handicapés	Stationnement	Autres
190	216	146	257	15	70	72
20%	22%	15%	28%	1.5%	7%	7.5%

Cette thématique apparaît comme majoritaire sur l'ensemble du territoire : près d'une contribution sur deux lui est consacrée. Deux tendances fortes émergent : favoriser le développement des déplacements en vélo et le développement des transports en commun. Le déplacement automobile reste au cœur des préoccupations mais arrive en troisième position. Les contributeurs souhaitent le déploiement des modes alternatifs tout en jugeant nécessaire de garder une place pour l'automobile. Les participants sont loin d'opposer le véhicule individuel aux transports moins polluants, mais recherchent une vraie continuité dans les parcours leur permettant de se déplacer efficacement sur le territoire métropolitain. Il s'agira donc de pouvoir fluidifier les parcours, d'améliorer les connexions et de développer les alternatives à l'automobile.

CADRE DE VIE

533 contributions (soit 26,5 %)

Nombre d'idées postées	Nombre de commentaires	Total scores	Total votes pour	Total votes contre
533	386	3208	3606	398

Urbanisme et Habitat	Equipements et services publics	Espaces publics	Espaces verts en ville	Autres
				

La question du cadre de vie réunit plusieurs niveaux de préoccupations : le type de développement urbain, la question de la proximité (commerces et équipements), la question des vues sur le grand paysage et des attentes fortes sur quelques zones spécifiques. Quelques confusions sont constatées sur cette thématique. Les pictogrammes « espaces verts en ville » et « espaces publics » ont généré quelques doublons et redondances, des contributeurs ayant eu des difficultés à choisir la catégorie adéquate. Il faut noter :

- Des priorités très disparates en fonction de l'intensité urbaine
- Une attente quant à la qualité des espaces publics sur l'ensemble du territoire, sans pour autant créer une homogénéité.
- Une demande de mixité sociale et fonctionnelle à l'échelle de la Métropole (essaimage du logement social et pas de grands quartiers) et une préoccupation autour de la densité en lien avec les composantes territoriales.
- Le maintien des équipements de proximité et le développement des équipements de sports et de loisirs (piscine...), notamment en zone urbaine pour les jeunes de 10 à 18 ans
- Une demande de réhabilitation et de rénovation plutôt forte, sur quelques éléments symboliques (Bastille, Tour Perret...) et des zones spécifiques à réhabiliter (quartier Mistral, cours Berriat, avenue Gabriel Péri, quelques parcs...).

ENVIRONNEMENT

125 contributions (soit 6 %)

Nombre d'idées postées	Nombre de commentaires	Total scores	Total votes pour	Total votes contre
223	164	1472	1562	90

Paysage	Montagne	Biodiversité	Risques	Energie	Autres
					
62	14	58	30	26	33
28%	6%	26%	13,5%	11,5%	15%

La thématique environnement a été mobilisée de manière plus importante en zone urbaine dense. Pour les participants, environnement et cadre de vie sont très liés, ce qui explique que les contributions de ces deux thématiques se recoupent et se complètent. Sur l'ensemble des territoires, le constat est sans appel. La qualité de notre paysage constitue une identité majeure de la métropole (tant en zone urbaine dense, que pour les communes les plus modestes). Dès lors, deux tendances fortes se dessinent :

- Préserver et favoriser la biodiversité
- Sauvegarder le paysage et les perspectives.

La notion de risques (inondations et glissements de terrain) apparaît particulièrement autour des rivières et sur les balcons montagnards. La pollution sonore et la qualité de l'air sont des sujets préoccupants particulièrement pour les populations riveraines de l'A480. Le développement des énergies renouvelables est un sujet qui a été abordé à l'échelle métropolitaine, encourageant notamment à mieux tirer profit des ressources durables du territoire (eau, soleil, air). La problématique du traitement des déchets a été également abordée de nombreuses reprises bien qu'aucun pictogramme n'y fasse référence.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

165 contributions (soit 8 %)

Nombre d'idées postées	Nombre de commentaires	Total scores	Total votes pour	Total votes contre
165	80	989	1033	44

Economie et emploi	Industrie	Commerce	Agriculture	Tourisme	Numérique	Autres
33	5	48	23	26	20	10
20%	3%	30%	14%	16%	12%	6%

Cette thématique a recueilli très peu de contributions sur l'ensemble du territoire. Elle représente cependant une préoccupation plus importante pour les habitants du territoire Grand Sud. Les contributions portent majoritairement sur la question des commerces et plus largement sur l'attractivité du territoire :

- Soutenir et développer les commerces de proximité et les marchés forains.
- Favoriser la mixité des fonctions : logements, commerces, services.
- Requalifier les zones artisanales ou industrielles en zone tertiaire ou commerciale.
- Développer l'attractivité du territoire en termes de tourisme, d'innovation, d'économie de la connaissance.
- Créer de nouveaux espaces économiques sur le territoire Grand Sud (notamment en mobilisant les friches), sur les entrées de villes et les balcons de Chartreuse pour développer des espaces de télétravail et de coworking.
- Favoriser l'accès à la fibre optique pour tous.

L'agriculture a fait l'objet de plusieurs contributions argumentées et plébiscitées favorablement :

- Favoriser la pérennité et le développement de nouvelles exploitations en laissant la place à l'innovation (fermes biologiques...).
- Développer la sylviculture en préservant l'environnement et l'usage touristique de la forêt.
- Soutenir l'agriculture en préservant les espaces agricoles, en incitant le développement des circuits courts et le passage au « bio » : accompagner, développer les débouchés sur le marché urbain.

Enfin, plusieurs contributions vont dans le sens de mieux valoriser le potentiel touristique, souvent critiqué comme étant très faible par rapport aux possibilités du territoire

PÉPITES DE LA MÉTROPOLE

125 contributions (soit 6 %)

L'outil Carticipe a également permis de référencer « les pépites » du territoire métropolitain, soit les initiatives, lieux, spots remarquables du territoire. Les deux tiers des contributions enregistrées sur Carticipe concernant les pépites, portent sur la valorisation d'éléments de patrimoine. Qu'il s'agisse de la Tour Perret ou encore de « petits patrimoines », les contributions soulignent la nécessité de valoriser les richesses cachées du territoire pour en faire un espace touristique attractif. Le patrimoine industriel est également largement mis en avant dans les contributions comme élément culturel incontournable de la métropole.

Nombre d'idées postées	Nombre de commentaires	Total scores	Total votes pour	Total votes contre
125	112	841	878	37

Patrimoine local	Initiatives remarquables	Spots incontournables	Autres
			

B - Phase Traduction règlementaire

Uniquement via Carticipe, **343 contributions**, **221 commentaires** et **3915 votes** ont été recueillis durant la seconde phase de concertation, à travers 8 questions thématiques :

COMMENT ADAPTER L'OFFRE DE STATIONNEMENT AUX DIFFERENTS CONTEXTES LOCAUX ?

31 contributions (soit 9 %)

La concertation met en évidence plusieurs propositions. Il convient d'abord, dans les territoires denses de la métropole, de réduire la durée d'utilisation des places de stationnement gratuit, parfois utilisées par des personnes extérieures sur de longues durées, au détriment des riverains, habitants et commerçants. Parallèlement, il faut que le PLUI permette d'augmenter significativement le nombre de parkings relais en les répartissant de manière plus équilibrée sur le territoire. Le PLUI doit traiter des règles et obligations en matière de stationnement pour les constructions privées. Enfin, une réflexion sur la mutualisation de certains parkings doit être engagée.

COMMENT FAVORISER L'USAGE DES MODES DOUX DANS NOS MOBILITES DE PROXIMITE ?

82 contributions (soit 24 %)

La qualité des espaces publics est identifiée comme un levier primordial pour encourager les mobilités actives, en particulier la marche. Ils doivent être agréables, spacieux, sécurisés. La piétonisation peut parfois être la solution idéale.

Pour encourager les déplacements en vélo, le PLUI doit permettre une meilleure continuité des itinéraires cycles, penser un maillage qui garantisse la mise en relation de tous les territoires, parfois sur de longues distances. L'offre de stationnement cycle doit également être renforcée, performante et innovante.

COMMENT LIMITER LA CONSOMMATION D'ESPACE TOUT EN ACCUEILLANT DE NOUVEAUX LOGEMENTS ?

47 contributions (soit 13 %)

Le PLUI doit permettre de renforcer la construction de logements dans les espaces déjà urbanisés pour limiter l'étalement urbain. Pour les territoires denses, ces constructions doivent s'insérer au maximum dans le tissu existant, que ce soit sur de petites parcelles ou par l'aménagement de grands tènements comme certaines friches urbaines. Dans les autres territoires, ces constructions doivent être en continuité avec les centres bourgs ou les villages pour lutter contre les effets de mitage. Sur l'ensemble de la métropole, la transformation de certains bâtiments, par changement de destination et réhabilitation, vers du logement est également une piste avancée.



COMMENT MIEUX VALORISER L'ENVIRONNEMENT, LES PAYSAGES ET LA BIODIVERSITE DANS LA METROPOLE ?

68 contributions (soit 20 %)

La préservation de l'environnement à l'échelle de la métropole apparaît comme un enjeu majeur dans la concertation. Elle passe d'abord par le maintien d'une agriculture dynamique, raisonnée et respectueuse. A ce titre, la préservation des terres agricoles doit être un enjeu majeur du PLUi. De plus, elles constituent aussi, avec les massifs, un élément de première importance pour le grand paysage, qui doit être rendu visible et mis en valeur. La question paysagère doit aussi se traiter à une échelle plus fine, par des aménagements et des constructions respectueuses des caractères locaux et sensibles à la dimension patrimoniale des territoires, des plus urbains aux plus ruraux. Enfin, le respect de la biodiversité passe, pour tous les territoires, par une présence importante et variée du végétal, la création ou le renforcement des corridors écologiques

COMMENT PRESERVER NOS COMMERCES DE PROXIMITE ?

29 contributions (soit 8 %)

La création de pôles commerciaux est une solution souhaitée pour tous les territoires. Elle passe par le regroupement de commerces autour d'espaces publics de haute qualité, largement destinés aux piétons, disposant de stationnements à proximité pour les centres bourgs et les villages. Pour ce faire, le PLUi doit garantir le maintien ou la création de locaux commerciaux. Il convient aussi d'arrêter la création ou l'extension des grands centres commerciaux, néfastes pour le commerce de proximité et devenus inadéquats avec le modèle de développement urbain souhaité pour la métropole.

COMMENT RENDRE NOS ZONES D'ACTIVITES AGREABLES ET ATTRACTIVES ?

35 contributions (soit 10 %)

La concertation souligne que les zones d'activités doivent gagner en qualité urbaine en proposant des espaces publics de qualité pour leurs usagers. Elles doivent être plus accessibles, retrouver des liens plus forts avec les quartiers qui les entourent, notamment pour ne pas être des obstacles aux déplacements. Il s'agit aussi de limiter les nuisances qu'elles produisent (bruits, déchets, pollutions). Enfin, le PLUi doit veiller à équilibrer et mieux répartir leur localisation sur l'ensemble du territoire.

COMMENT RENFORCER LES CENTRES DE QUARTIERS, DE FAUBOURGS ET DE VILLAGES ?

32 contributions (soit 9 %)

L'identification et le fonctionnement d'une centralité, quel que soit le type de territoire, résultent d'une combinaison d'éléments quasiment indissociables. En premier lieu, la notion de centre se fonde sur la présence de commerces de proximité, de services, d'un marché, accompagnés d'espaces publics de haute qualité destinés aux piétons, permettant des usages conviviaux et d'activation du lien social. Ces centralités doivent également être facilement et prioritairement accessibles à pied et en vélo pour tous les territoires, également en voiture pour les centres bourgs et les villages.

LES RISQUES NATUREL ET TECHNOLOGIQUE SONT LA, COMMENT VIVRE AVEC ?

19 contributions (soit 5 %)

Les risques liés aux cours d'eau doivent faire l'objet d'une attention forte, avec une prise en considération plus importante des cours d'eau secondaires, ruisseaux et torrents. Face au risque d'inondation ou de glissement de terrain, le PLUi doit garantir la perméabilité des sols, en favorisant la présence de la pleine terre. Pour l'ensemble des risques, il s'agit aussi de veiller à une bonne information en direction des publics. Enfin, les risques sanitaires (pollution de l'air, moustique) et ceux à venir liés au changement climatique (îlot de chaleur) doivent être pris en compte.

C - BILAN QUALITATIF

L'analyse qui suit s'appuie sur l'ensemble de contributions provenant de tous les supports et issues des deux phases de concertation.

La participation active du conseil de développement a été en partie intégrée à cette analyse. Les deux avis ont cependant connu un traitement spécifique dans le cadre du fonctionnement habituel des saisines du C2D.

1. MOBILITE ET DEPLACEMENT

La question de la mobilité et des déplacements apparaît sans conteste comme la thématique la plus sollicitée de la démarche de concertation.

La concertation ne met pas en évidence une opposition de principe entre modes doux et automobile mais fait clairement émerger la demande d'une optimisation des réseaux afin de placer le bon mode de transport sur le bon déplacement et de garantir une continuité des parcours.

a - Vélo

Les contributions relatives à l'usage du vélo prédominent nettement. Leur analyse à l'échelle territoriale comme métropolitaine met en évidence trois tendances fortes :

- **Etendre, sécuriser les pistes cyclables.**

La concertation met en évidence un consensus quant à la demande d'extension du réseau cyclable, par la création de nouvelles pistes et le maillage du réseau existant. Cette demande porte majoritairement sur l'accès et la traversée du cœur dense de l'agglomération, notamment le centre historique de Grenoble. Elle porte également sur les besoins de liaisons entre les ter-

ritoires peu denses, notamment les territoires de montagne en particulier depuis le plateau de Champagnier et la partie dense de l'agglomération. Enfin plusieurs contributions soulignent le besoin de garantir des liaisons cycles entre les communes des zones moins denses de l'agglomération.

La majorité des contributions converge sur le fait que le maillage des pistes cyclables doit être pensé en lien avec les parcours domicile-travail. De nombreuses contributions insistent sur l'enjeu de faciliter l'accès aux grands pôles commerciaux de l'agglomération mais également aux principales gares (Grenoble, Echirolles, mais également Champ-sur-Drac). Enfin plusieurs contributions demandent que les sites remarquables (loisir, patrimoine, espaces naturels) puissent être accessibles à vélo, notamment pour des familles.

Un grand nombre de contributions converge sur le besoin de sécurisation des axes cyclables, par la mise en place de voies dédiées, dans la mesure du possible séparées des autres modes de déplacement.

- **Faciliter les franchissements et assurer la continuité des pistes cyclables**

La majorité des contributions converge sur le besoin d'assurer une continuité des parcours cyclables notamment sur certains itinéraires identifiés comme structurants. Les difficultés liées aux franchissements de certaines infrastructures (rocade, autoroutes, voies ferrées) et des trois principaux cours d'eau du territoire doivent être dépassées par la création de passerelles ou l'aménagement de ponts existants.

- **Développer les aménagements et des services spécifiques à la pratique du vélo**

La concertation met en évidence un fort consensus sur la demande d'augmenter le nombre de places de stationnement pour les vélos. Cette demande porte aussi bien sur l'espace public que dans les constructions neuves.

De nombreuses contributions soulignent qu'il existe des besoins spécifiques à proximité des grandes zones d'activités et des grands équipements (culturels, sportifs, scolaires, médicaux), mais également près des infrastructures de transport (parkings relais et gares).

Quelques contributions proposent de permettre l'installation de stations-services pour vélos (entretien, nettoyage, gonflage.)

b - Modes actifs

La majorité des contributions relatives à cette thématique souligne le besoin de sécuriser les cheminements piétons, notamment les liaisons entre communes des zones moins denses de l'agglomération. Plusieurs contributions portent spécifiquement sur la création de parcours pédibus en direction des établissements scolaires. De nombreuses contributions font également état du besoin de sécurisation de certains franchissements piétons (ponts ou carrefours). Plusieurs contributions demandent également la valorisation des sentiers et chemins de randonnée sur le territoire métropolitain.

Un nombre important de contributions demande l'extension des plateaux piétons. Une majorité de ces contributions porte sur le centre historique de Grenoble mais plusieurs contributions concernent également des centres bourgs de l'agglomération.

c - Transport en commun

Les transports en commun constituent la deuxième thématique la plus sollicitée. Elle est tout particulièrement prégnante sur le territoire Grand Sud.

La concertation met en évidence un très fort consensus concernant le développement des transports en commun, par l'extension du réseau, l'augmentation des fréquences et la fiabilisation des temps de parcours.

De manière plus précise, les contributions convergent sur la nécessité de préserver les emplacements nécessaires à la réalisation ou à l'extension de lignes de transports structurantes.

Cette demande s'applique aussi bien à la desserte interne au territoire dense de l'agglomération, qu'à la desserte entre cœur urbain et territoires moins denses. Une attention toute particulière est ici demandée concernant les liaisons entre territoires de montagne et vallées, jugées actuellement insuffisantes. De manière moins prégnante, la demande d'une desserte facilitée entre communes des zones moins denses de l'agglomération est formulée. La démarche de concertation fait apparaître une spécificité concernant le territoire « Grand-Sud », quels que soient les secteurs de participation (Grand-Bassin Vizillois, Sud-est de la Plaine de Reymure, Plateau de Champagnier). Les contributions de ces secteurs convergent dans la demande d'un rééquilibrage du niveau d'offre de transports en commun vis-à-vis du cœur dense de la Métropole.

La concertation met en évidence une forte appétence concernant le développement du ferroviaire. De nombreuses contributions appellent à l'ouverture de nouvelles gares ou au renforcement des petites gares existantes. Une demande forte apparaît concernant le renforcement de la ligne Lyon-Grenoble ou au moins Moirans-Grenoble. Plus généralement, la proposition de permettre le développement d'un réseau ferré intra-métropolitain de type RER semble partagée.

d - Automobile

La concertation ne fait pas émerger une opposition entre automobile et autres modes de transport. Elle met au contraire en évidence la demande de déploiement de modes alternatifs tout en conservant une place adaptée pour la voiture. Les contributions convergent sur la recherche d'une réelle continuité des parcours.

La majorité des contributions concerne le développement du covoiturage et dans une moindre mesure de l'Auto-stop organisé. La concertation met clairement en évidence la demande de création d'emplacements réservés à ces pratiques et l'amélioration de la qualité de service de ces espaces. Cette demande porte sur l'ensemble du territoire métropolitain, mais de manière plus forte encore sur les territoires qui se situent en dehors des espaces urbains denses.

De nombreuses contributions convergent sur la nécessité de garantir et de faciliter l'accès en véhicule entre l'agglomération dense et le reste du territoire. Elles portent plus spécifiquement sur l'amélioration de certaines infrastructures existantes : entrée de l'A480 – Rondeau.

De nombreuses contributions se concentrent également sur l'accès au cœur dense depuis les territoires de montagne, notamment depuis le plateau de Champagnier (Combe d'Eybens, combe de Gières).

Plusieurs contributions demandent également d'améliorer les franchissements routiers de la Rocade-Sud et la création de nouvelles bretelles d'autoroute, à Fontaine et à Grenoble sur le quartier Mistral notamment. Une minorité de contributions demande la réalisation d'une rocade nord passant sous le massif de la Chartreuse.

e - Stationnement

La majorité des contributions concerne le développement et l'optimisation de l'offre de parkings relais. Les demandes portent principalement sur leur développement en entrée d'agglomération et du cœur dense, avec l'agrandissement des P+R existants sur les secteurs de La Tronche ou du Fontanil-Cornillon, et la création de nouveaux espaces notamment aux pieds de la Chartreuse, du plateau de Champagnier ou de la plaine de Reymure.

De nombreuses contributions portent sur le stationnement privé et demandent notamment la limitation du nombre de box privés dont les usages sont parfois détournés (transformation en espace de stockage et report du stationnement sur la voirie).

Plusieurs contributions convergent sur la demande de pouvoir mutualiser et partager certains parkings, notamment entre bureaux et logements. Les demandes se concentrent notamment sur certains grands équipements (Alpexpo Summum) ou certaines grandes zones d'activités.

Plusieurs contributions demandent de repenser l'organisation du stationnement dans les petits bourgs et villages, notamment en Chartreuse et sur le plateau de Champagnier. Il s'agit de répartir le stationnement, par la multiplication de petites poches de parking, plutôt que de privilégier la création ou le maintien de grandes infrastructures, consommatrices d'espaces et parfois trop éloignées des logements et points d'attractivité de ces centres bourgs et villages.

Quelques contributions pointent le besoin de stationnement spécifique à proximité immédiate de certaines activités de loisir (station de ski, points de départ de randonnées, espaces naturels).

2. ENVIRONNEMENT PAYSAGE ET CADRE DE VIE

a - Paysage, montagne et patrimoine

La concertation met en évidence un fort consensus autour de la préservation et de la valorisation des paysages. La majorité des contributions concerne l'enjeu de préserver les vues sur le grand paysage et de les valoriser avec les nouvelles constructions. Plusieurs contributions soulignent en ce sens le besoin de maîtriser le reboisement afin de préserver les paysages de coteaux et de montagne. De nombreuses contributions demandent également que soit pris en compte le paysage du « quotidien » (muret, rez d'immeuble, clôture, barrière). Enfin quelques contributions attirent l'attention sur l'importance de soigner les transitions entre les différentes ambiances paysagères.

Plusieurs contributions convergent autour de l'enjeu de prendre en compte le « paysage inversé », soulignant que la ville vue depuis les montagnes constitue également un élément très fort du paysage. Certaines contributions demandent dans ce sens d'encadrer la pollution lumineuse.

Il émerge de la concertation un consensus très fort autour de l'enjeu de préserver les spécificités paysagères des territoires. Cet enjeu est partagé aussi bien dans des milieux urbains, (Saint-Bruno, Abbaye), que dans les secteurs moins denses (centre-bourg, ambiance de village). Il est d'autant plus partagé dans les secteurs de montagne, notamment dans les balcons de Chartreuse. La majorité des contributions demande que les nouvelles constructions respectent les tissus bâtis existants, notamment en termes de hauteur, de formes-urbaines, d'alignement et de présence du végétal. Plusieurs contributions soulignent le besoin de lutter contre la normalisation des constructions et de mieux encadrer la division parcellaire, notamment dans les zones moins denses de la Métropole.

De nombreuses contributions se recoupent autour de l'enjeu de préserver les patrimoines remarquables, végétal comme bâti. Plusieurs contributions soulignent le besoin de valoriser les bâtis remarquables, notamment en clarifiant leurs accès et requalifiant leurs abords. De nombreuses contributions demandent que ne soient pas oubliés des éléments de patrimoine plus « ordinaires » (lavoir, croix, muret, etc.)

b - Biodiversité et Energie

La concertation met en évidence un fort consensus concernant la préservation de l'urbanisation : des espaces naturels, notamment la frange verte et la boucle des Sablons, des espaces agricoles mais également des coteaux.

De très nombreuses contributions convergent autour de l'enjeu de préserver et de renforcer la biodiversité sur le territoire Métropolitain. La préservation des pelouses sèches, des zones humides et des corridors écologiques apparaît comme un objectif partagé. De nombreuses contributions concernent plus spécifiquement les milieux urbains en préconisant que le PLUI puisse permettre l'installation aisée de nichoirs à oiseaux ou de ruches dans les nouveaux bâtiments.

La concertation met en évidence un très fort consensus concernant l'importance de la présence du végétal en milieu urbain.

Une majorité de contributions souligne le caractère central des parcs et des espaces verts en ville, qui doivent être préservés et dans la mesure du possible étendus. De nombreuses contributions proposent également d'ouvrir ces espaces, notamment le Parc Jean-Verlac, et de les relier par une trame verte.

Un très grand nombre de contributions concerne la végétation présente dans l'espace privé. Elles préconisent de préserver le végétal présent dans les bâtiments existants (rez-de-chaussée végétal, jardins privatifs, jardins collectifs) et de garantir une forte présence dans les nouvelles constructions. De nombreuses contributions précisent que cette végétation ne doit pas être uniquement « hors-sol » (toitures et façades végétalisées) mais doit disposer d'un réel accès à la terre.

Plusieurs contributions préconisent d'utiliser les toitures existantes, notamment les grandes superficies (Grand-Place, Cinéma Pathé-Chavant, etc.) pour de la végétalisation, de la permaculture ou de l'agriculture urbaine.

De nombreuses contributions proposent de remettre en scène l'eau dans le territoire, en remettant certains cours d'eau à l'air libre ou réaménageant les berges de l'Isère et du Drac. Une minorité de contributions propose de supprimer la voie sur berge au bénéfice d'une voie végétalisée.

Un grand nombre de contributions préconise de mieux tirer profit des ressources durables du territoire (eau, soleil, air). La majorité des contributions concerne l'énergie solaire et propose d'exploiter les surfaces de parkings ou les toitures des grands équipements avec des panneaux solaires.

c - Risque et résilience

La majorité des contributions sur les risques concerne la question du ruissellement. Elles préconisent notamment de lutter contre la périurbanisation, de garantir des parts importantes de pleine terre dans les nouvelles constructions et de favoriser la végétalisation des aires de stationnement.

Plusieurs contributions proposent de remettre certains cours d'eau à l'air libre et d'élargir le lit de certains torrents afin de lutter contre les crues torrentielles.

Quelques contributions demandent un meilleur encadrement du reboisement afin de lutter contre les chutes de bloc.

Quelques contributions demandent qu'une attention soit portée aux poussières en provenance des différents sites industriels des carrières et de cimenteries.

Enfin, plusieurs contributions se recoupent autour des enjeux de pollution atmosphérique et de pollution sonore. Elles préconisent notamment de ne pas installer d'équipement à destination de public vulnérable (enfance, EPHAD) à proximité des grands axes de transport et de limiter la construction de logements le long de la rocade-sud et de l'A480.

3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

a - Industries et entreprises

La concertation met en évidence un consensus net autour de l'objectif de préservation des espaces alloués à l'économie. Dans le même temps, un grand nombre de participants rappelle l'enjeu de préserver les espaces agricoles et naturels. La concertation fait ainsi apparaître un fort débat autour du principe de création de nouvelles zones d'activité. Une majorité de contributions s'oppose à la création de nouvelles zones d'activités économiques et demande que soit priorisée la réutilisation des friches existantes ou la requalification des zones vieillissantes (Glairons, Poliméri, etc.). Une minorité de contributions souligne que le territoire Grand-Sud est globalement moins doté que le reste de la Métropole en espace économique et demande qu'il y soit créé de nouvelles zones d'activités.

Une majorité de contribution partage l'objectif de préserver de l'emploi en ville afin de limiter les déplacements. Plusieurs contributions soulignent cependant l'enjeu d'installer des activités compatibles avec de l'habitat dense (en termes de bruit, de pollution, de vibration, et de flux de circulation).

La concertation met en évidence un très fort consensus sur l'enjeu de faciliter l'accès aux principales zones d'emplois de l'agglomération, en voiture, mais particulièrement en transport en commun et en modes actifs notamment vélo. Un grand nombre de contributions soulève la question du stationnement et préconise de permettre la mutualisation des parkings voitures et vélos.

De très nombreuses contributions soulignent l'enjeu d'améliorer la qualité paysagère des zones d'activités par une présence accrue du végétal et l'amélioration des cheminements pédestres. Plusieurs participants demandent que les cheminements pédestres entre zones d'activités et arrêts de transports en commun bénéficient d'un traitement paysager spécifique.

Enfin plusieurs contributions convergent autour de l'enjeu de développer le coworking et le télétravail. Ces nouveaux modes de travail apparaissent selon les participants comme une solution à la fois à la perte d'emplois dans les territoires moins denses de l'agglomération et à la problématique d'accès au cœur urbain en voiture. Ces participants soulignent que ce développement est soumis au déploiement de la fibre.

b - Commerce

La concertation met en évidence un très fort consensus autour du développement de centralité de proximité, dans les centres-quartiers et dans les centres-bourgs et villages. Une majorité de contributions précise que ces centralités doivent regrouper une vraie diversité de services et de commerces (maison médicale, bureau de poste, etc.). Plusieurs contributions préconisent qu'elles se structurent autour de « moteurs commerciaux » (pharmacie, supermarché). Un grand nombre de participants souligne l'importance d'un espace public de qualité pour la fréquentation de ces centralités, et plusieurs contributions se recoupent sur l'enjeu de piétonniser certains espaces ou places, majoritairement dans le centre-ville de Grenoble.

Globalement la concertation met en évidence une opposition au principe d'extension et de construction de nouveaux grands centres commerciaux notamment en périphérie du cœur urbain dense.

La concertation met en évidence un débat autour des conditions d'accès des centres-bourgs et villages. Une majorité de contributions demande une meilleure accessibilité en transport en commun et en modes actifs et un traitement paysager spécifique des cheminements pédestres. Cependant, un grand nombre de contributions rappelle également que les courses s'intègrent dans un parcours de mobilités contraint, (lieu de travail, récupération des enfants, loisirs) jugé incompatible avec l'utilisation de transports en commun. Ces participants soulignent que les centres-bourgs et villages doivent rester accessibles en voiture et pointent l'importance de fluidifier les parcours et de garantir des places de stationnement à proximité de ces commerces. Plusieurs contributions demandent la création de places de marché dans les centres-bourgs et villages.

c - Agriculture et sylviculture

La concertation met en évidence un très fort consensus autour de la préservation des terres agricoles. De nombreuses contributions demandent que soit favorisé le renouvellement des exploitations en laissant la place à l'innovation (ferme biologique) et le développement des circuits courts. Plusieurs contributions soulignent l'importance du logement des agriculteurs notamment des jeunes et proposent notamment la création d'habitat groupé.

De nombreuses contributions demandent que le reboisement de nos massifs soit mieux encadré, en permettant notamment la coupe et l'entretien des forêts et lisières.

Plusieurs contributions soulignent également l'importance de réserver des espaces pour la création de zones de dépôt de grumes et pour la circulation des grumiers, essentiels à l'exploitation forestière, notamment en Chartreuse et dans le massif du Connex.

d - Tourisme

La majorité des contributions va dans le sens de mieux valoriser le potentiel touristique de la Métropole, souvent critiqué comme étant très faible par rapport aux possibilités du territoire.

Plusieurs contributions demandent que les éléments patrimoniaux emblématiques du territoire soient mieux valorisés.

De nombreuses contributions mettent en avant le patrimoine industriel perçu comme un élément culturel et historique incontournable de la Métropole. Elles soulignent la nécessité de préserver et de valoriser le patrimoine restant (halle industrielle, toit en shed, cheminée, canaux). Quelques contributions préconisent de s'appuyer sur la richesse du patrimoine militaire (Vestiges des remparts, les forts notamment le Fort de Comboire).

Plusieurs contributions soulignent le besoin de requalifier les abords et les espaces publics des lieux touristiques emblématique (Casamaure, château de Vizille, etc.).

De nombreuses contributions préconisent également de garantir un accès en transport en commun et modes actifs, mais également de proposer des places de stationnement en nombre suffisant. Quelques contributions demandent la création d'emplacements de stationnement dédiés aux cars de tourisme, notamment à proximité du centre-ville historique de Grenoble.

4. HABITAT EQUIPEMENT ET ESPACE PUBLIC

a - Habitat

La concertation met en évidence un fort consensus autour de la lutte contre l'étalement urbain et le mitage des terres agricoles. Une majorité de contributions demande également de limiter l'urbanisation des coteaux et de la frange verte.

Une grande majorité de contributions demande que soit priorisée l'amélioration de l'existant avant la production de constructions neuves. Les participants préconisent de travailler en priorité à la rénovation des bâtiments et à la lutte contre la vacance des logements.

Concernant la production de logements neufs, la majorité des contributions s'accorde sur la nécessité de densifier les centres à condition que cela se fasse dans le respect des spécificités locales tout spécialement dans les cœurs de villages et les hameaux. Cette nécessité que les constructions neuves respectent les spécificités paysagères et l'environnement bâti existant (en termes de hauteur, de formes urbaines et d'alignement) est très largement partagée par les participants.

Un grand nombre de contributions pointe également l'enjeu de réinvestir les friches ou de combler les « dents creuses » notamment en cœur urbain dense. Plusieurs contributions soulignent également la nécessité de commencer par finaliser les projets existants (Bouchayer-Viallet, Presqu'île, notamment la place Nelson Mandela, Flaubert, etc.) avant de lancer de nouvelles grandes opérations.

La concertation met en évidence un consensus concernant la demande d'une mixité sociale répartie de manière équilibrée à l'échelle de la Métropole. La majorité des contributions suggère de ne pas concentrer la production de logements locatifs sociaux dans une seule opération ou dans un seul périmètre de projet mais de garantir une répartition équilibrée. Un grand nombre de contributions demande de limiter la production de logements sociaux dans le sud du cœur urbain dense.

La concertation met en évidence un débat concernant la production de logements sociaux dans les centres bourgs et villages des communes non astreintes. Si certaines contributions considèrent que ces logements peuvent permettre de conforter l'existence de centralité de proximité, d'autres font part de leur crainte concernant des nuisances ou soulignent l'insuffisance du nombre de places de stationnement par rapport à la réalité de la desserte en transport en commun de ces centres.

b - Equipement

Une majorité de contributions concerne la demande d'équipements sportifs. De nombreux participants proposent la création d'une base nautique définitive pour les activités d'aviron et de canoë kayak. Plusieurs contributions proposent de mieux valoriser la proximité des montagnes en facilitant le développement d'équipements d'escalade en extérieur ou de via-ferrata. On note également plusieurs demandes de nouvelles piscines.

La concertation fait apparaître une spécificité liée au Grand-Sud. Une majorité de participants s'accorde sur le fait que ce territoire est globalement moins doté en équipements médicaux, scolaires, sportifs, culturels, et ludiques et demande un rééquilibrage. De nombreuses contributions préconisent de réaliser ces équipements dans les centres-bourgs, à proximité des lignes de

transport en commun afin de conforter les centralités de proximité. Quelques contributions proposent également de mutualiser les équipements entre eux.

Plusieurs contributions demandent une répartition plus équilibrée des déchèteries sur le territoire Métropolitain.

c - Espace public

La concertation met en évidence un très large consensus concernant l'amélioration de la qualité des espaces publics. Les contributions se recoupent majoritairement autour de la demande d'une augmentation de la place allouée aux piétons, d'une séparation plus importante entre modes actifs, et d'une présence accrue du végétal. Plusieurs contributions demandent que le mobilier urbain (réverbère, poubelle à verre, stationnement vélo) bénéficie d'un meilleur traitement paysager.

Si cette demande de qualité des espaces public émane de l'ensemble de la Métropole, la concertation met également en évidence une forte demande de respect des identités locales et une crainte de l'homogénéisation des traitements et des surfaces.

La concertation met en évidence un débat autour de la suppression de la circulation automobile dans les centres-villes et bourgs mais une majorité de contributions y apporte un avis favorable. De nombreuses contributions proposent même d'élargir les centres piétonniers, notamment le centre-ville de Grenoble. A l'inverse quelques participants font part de leurs inquiétudes concernant la fréquentation des commerces et demandent le maintien de poches de stationnement gratuites ou « en zone bleue » à proximité.

De très nombreuses contributions demandent la requalification de certains grands axes de circulation (avenue Gabriel Péri, avenue du Maquis de l'Oisans, avenue Jean Perrot, avenue Marcelin Berthelot, rue des Alliés, Boulevard Marechal Leclerc, etc.) De nombreuses contributions demandent également la requalification de certaines places perçues comme abandonnées, notamment à proximité du centre historique de Grenoble : place de Metz, place André Malraux, place Valentin Haüy, place d'Avril, La Poya. Ces demandes de requalifications se précisent majoritairement par une réduction de l'emprise allouée à l'automobile, une végétalisation accrue et un meilleur traitement des terrasses commerçantes.

Un grand nombre de contributions souligne l'enjeu d'améliorer et de valoriser les balades paysagères le long des cours d'eaux et des canaux.

Plusieurs contributions demandent spécifiquement la requalification du centre-ville historique de Vizille.

D - SUITES DONNÉES À LA CONCERTATION

Synthèse de la Concertation	Suites données à la Synthèse
MOBILITE ET DEPLACEMENT	
VÉLO	
ETENDRE, SÉCURISER DES PISTES CYCLABLES. La concertation met en évidence un consensus quant à la demande d'extension du réseau cyclable, par la création de nouvelles pistes et le maillage du réseau existant. Cette demande porte majoritairement sur l'accès et la traversée du cœur dense de l'agglomération, notamment le centre historique de Grenoble. Elle porte également sur les besoins de liaisons entre les territoires peu denses, notamment les territoires de montagne en particulier depuis le plateau de Champagnier et la partie dense de l'agglomération. Enfin plusieurs contributions soulignent le besoin de garantir des liaisons cycles entre les communes des zones moins denses de l'agglomération. La majorité des contributions converge sur le fait que le maillage des pistes cyclables doit être pensé en lien avec les parcours domiciles-travail. De nombreuses contributions insistent sur l'enjeu de faciliter l'accès aux grands pôles commerciaux de l'agglomération mais également aux principales gares (Grenoble, Echirolles, mais également Champ-sur-Drac). Enfin plusieurs contributions demandent que les sites remarquables (loisir, patrimoine, espaces naturels) puissent être accessibles à vélo, notamment pour des familles. Un grand nombre de contributions converge sur le besoin de sécurisation des axes cyclables, par la mise en place de voies dédiées, dans la mesure du possible séparées des autres modes de déplacement.	Ces demandes spécifiques ne relèvent pas du PLUI mais du Plan de Déplacement Urbain. Le PLUI entend cependant accompagner les objectifs de la collectivité de développement de la pratique du vélo en : Réservant quand cela s'avère nécessaire les emprises permettant d'élargir à terme des voiries pour des aménagements piétons/cycles comme par exemple : • Création d'un Emplacement Réservé sur l'avenue Jean Perrot sur Grenoble/Eybens Réservant quand cela s'avère nécessaire les emprises nécessaires à la création de nouvelles pistes cyclables comme par exemple : • Création d'un Emplacement Réservé entre Jarrie et Champagnier pour une piste cyclable
FACILITER LES FRANCHISSEMENTS ET ASSURER LA CONTINUITÉ DES PISTES CYCLABLES La majorité des contributions converge sur le besoin d'assurer une continuité des parcours cyclables notamment sur certains itinéraires identifiés comme structurants. Les difficultés liées aux franchissements de certaines infrastructures (rocade, autoroutes, voies ferrées) et des trois principaux cours d'eau du territoire doivent être dépassées par la création de passerelles ou l'aménagement de ponts existants.	Ces demandes spécifiques ne relèvent pas du PLUI mais du Plan de Déplacement Urbain. Le PLUI réserve cependant les emprises permettant de réaliser des passerelles d'ores et déjà projetées, notamment la passerelle sur l'Isère inscrite dans l'OAP Esplanade.

Synthèse de la Concertation	Suites données à la Synthèse
Développer les aménagements et des services spécifiques à la pratique du vélo La concertation met en évidence un fort consensus sur la demande d'augmenter le nombre de places de stationnement pour les vélos. Cette demande porte aussi bien sur l'espace public que dans les constructions neuves. De nombreuses contributions soulignent qu'il existe des besoins spécifiques à proximité des grandes zones d'activités et des grands équipements (culturels, sportifs, scolaires, médicaux), mais également près des infrastructures de transport (parkings relais et gares)	Ces demandes spécifiques ne relèvent pas du PLUI mais du Plan de Déplacement Urbain. Le PLUI fixe des surfaces minimales, obligatoires et ambitieuses de surface de stationnement cycles pour l'habitat privé : 3m² par logement (soit deux emplacements). Il fixe également des objectifs de qualité des locaux vélos en matière d'accessibilité ou de sécurité.
Quelques contributions proposent de permettre l'installation de stations-services pour vélos (entretien, nettoyage, gonflage.)	Ces demandes spécifiques ne relèvent pas du PLUI mais du Plan de Déplacement Urbain.
MODES ACTIFS	
La majorité des contributions relatives à cette thématique souligne le besoin de sécuriser les cheminements piétons, notamment les liaisons entre communes des zones moins denses de l'agglomération. Plusieurs contributions portent spécifiquement sur la création de parcours pédibus en direction des établissements scolaires. De nombreuses contributions font également état du besoin de sécurisation de certains franchissements piétons (ponts ou carrefours). Plusieurs contributions demandent également la valorisation des sentiers et chemins de randonnée sur le territoire métropolitain.	Cette demande ne relève pas du PLUI mais de l'aménagement des espaces publics . Le PLUI préserve les capacités de réalisation de liaisons piétonnes comme par exemple : • Emplacement Réserve (ER) pour un cheminement piéton rue de la Monta à Saint-Egrève • ER entre deux zones à urbaniser aux Côtes à Sassenage pour la réalisation d'un chemin piéton • Plusieurs ER à Grenoble pour des liaisons piétons-cycles à travers des grands îlots qui forment des coupures Le PLUI réserve également des emprises permettant d'élargir à terme des voiries afin de permettre des aménagements piétons/cycles • ER sur l'avenue Jean Perrot sur Grenoble/Eybens • ER sur le cours Jean Jaurès
Un nombre important de contributions demande l'extension des plateaux piétons. Une majorité de ces contributions porte sur le centre historique de Grenoble mais plusieurs contributions concernent également des centres bourgs de l'agglomération.	Cette demande ne relève pas du PLUI mais de l'aménagement des espaces publics.

Synthèse de la Concertation	Suites données à la Synthèse
TRANSPORTS EN COMMUN	
La concertation met en évidence un très fort consensus concernant le développement des transports en commun, par l'extension du réseau, l'augmentation des fréquences et la fiabilisation des temps de parcours. De manière plus précise, les contributions convergent sur la nécessité de préserver les emplacements nécessaires à la réalisation ou à l'extension de lignes de transports structurants. Cette demande s'applique aussi bien à la desserte interne au territoire dense de l'agglomération, qu'à la desserte entre cœur urbain et territoires moins denses. Une attention toute particulière est ici demandée concernant les liaisons entre territoires de montagne et vallées, jugées actuellement insuffisantes. De manière moins prégnante, la demande d'une desserte facilitée entre communes des zones moins denses de l'agglomération est formulée.	Ces demandes spécifiques ne relèvent pas du PLUI mais du Plan de Déplacement Urbain. Le PLUI crée plusieurs emplacements réservés (ER) afin d'accompagner le développement des transports en commun comme par exemple : • ER pour l'aménagement d'une ligne structurante de transports en commun sur Sassenage • ER pour l'extension possible de la ligne D (ou autre mode structurant de transports en commun) à Saint-Martin-d'Hères et Eybens • ER pour l'aménagement d'un terminus Bus sur Seyssins
La démarche de concertation fait apparaître une spécificité concernant le territoire « Grand-Sud », quels que soient les secteurs de participation (Grand-Bassin Vizillois, Sud-est de la Plaine de Reymure, Plateau de Champagnier). Les contributions de ces secteurs convergent dans la demande d'un rééquilibrage du niveau d'offre de transports en commun vis-à-vis du cœur dense de la Métropole.	Ces demandes spécifiques ne relèvent pas du PLUI mais du Plan de Déplacement Urbain.
La concertation met en évidence une forte appétence concernant le développement du ferroviaire. De nombreuses contributions appellent à l'ouverture de nouvelles gares ou au renforcement des petites gares existantes. Une demande forte apparaît concernant le renforcement de la ligne Lyon-Grenoble ou au moins Moirans-Grenoble. Plus généralement, la proposition de permettre le développement d'un réseau ferré intra-métropolitain de type RER semble partagée.	Ces demandes spécifiques ne relèvent pas du PLUI mais au développement du réseau ferroviaire métropolitain. Le PLUI donne cependant les moyens à la collectivité de réaliser ses objectifs en matière de ferroviaire avec par exemple : • Création d'une servitude de localisation d'équipement pour les 3e et 4e voies SNCF entre Grenoble et Moirans • Création d'une servitude pour une nouvelle halte ferroviaire à Champ-sur-Drac • Inscription de la future gare de Domène dans une zone AU

Synthèse de la Concertation	Suites données à la Synthèse
AUTOMOBILE	
La majorité des contributions concerne le développement du covoiturage et dans une moindre mesure de l'Auto-stop organisé. La concertation met clairement en évidence la demande de création d'emplacements réservés à ces pratiques et l'amélioration de la qualité de service de ces espaces. Cette demande porte sur l'ensemble du territoire métropolitain, mais de manière plus forte encore sur les territoires qui se situent en dehors des espaces urbains denses.	Ces demandes spécifiques ne relèvent pas du PLUI mais du Plan de Déplacement Urbain. Le PLUI réserve cependant les emplacements pour la réalisation d'espaces dédiés au covoiturage lorsque ceux-ci ne sont pas situés sur du foncier public.
De nombreuses contributions convergent sur la nécessité de garantir et de faciliter l'accès en véhicule entre l'agglomération dense et le reste du territoire. Elles portent plus spécifiquement sur l'amélioration de certaines infrastructures existantes : entrée de l'A480 - Rondeau.	Le PLUI crée un emplacement réservé sur le Rondeau afin de permettre son réaménagement et sur une partie de la rocade-sud afin d'assurer sa couverture partielle. Le PLUI crée un emplacement réservé sur l'A480 afin de permettre son passage à 2x3 voies.
De nombreuses contributions se concentrent également sur l'accès au cœur dense depuis les territoires de montagne, notamment depuis le plateau de Champagnier (Combe d'Eybens, combe de Gières).	Ces demandes spécifiques ne relèvent pas du PLUI mais du Plan de Déplacement Urbain. Le PLUI entend cependant accompagner la collectivité dans l'enjeu de proposer des modes alternatifs et compétitifs à l'automobile individuelle.
Plusieurs contributions demandent également d'améliorer les franchissements routiers de la Rocade-Sud et la création de nouvelles bretelles d'autoroute, à Fontaine et à Grenoble sur le quartier Mistral notamment.	La collectivité et le PLUI ne prévoient pas à ce jour de nouveaux franchissements de la rocade. Le PLUI entend cependant accompagner les réflexions autour de la requalification de la rocade et le réaménagement qualitatif de ses franchissements.
STATIONNEMENT	
La majorité des contributions concerne le développement et l'optimisation de l'offre de parkings relais. Les demandes portent principalement sur leur développement en entrée d'agglomération et du cœur dense, avec l'agrandissement des P+R existants sur les secteurs de La Tronche ou du Fontanil-Cornillon, et la création de nouveaux espaces notamment aux pieds de la Chartreuse, du plateau de Champagnier ou de la plaine de Reymure.	Ces demandes spécifiques ne relèvent pas du PLUI mais du Plan de Déplacement Urbain. Le PLUI réserve cependant les emplacements pour la réalisation de ces ouvrages comme par exemple : • Création d'un Emplacement Réservé à Sassenage pour l'extension d'un P+R existant • Indication dans l'OAP Esplanade du principe de relocalisation du P+R du quartier

Synthèse de la Concertation	Suites données à la Synthèse
ENVIRONNEMENT PAYSAGE ET CADRE DE VIE	
Paysage, Montagne et patrimoine	
La concertation met en évidence un fort consensus autour de la préservation et de la valorisation des paysages. La majorité des contributions concerne l'enjeu de préserver les vues sur le grand paysage et de les valoriser avec les nouvelles constructions.	Le PLUI donne une place importante à la question des vues dans son OAP paysage et biodiversité. Il ne s'agit pas d'apporter une réponse uniforme, mais bien de reconnaître la diversité des situations et de permettre une contextualisation des préconisations au travers de 7 unités paysagères et de 14 ambiances paysagères. L'OAP entend par exemple limiter les phénomènes de continuité du bâti, garantir des respirations par des percements ou des retraits, etc. L'OAP paysage et biodiversité ne prescrit pas de cône de vue mais incite les pétitionnaires à prendre en compte le grand paysage dans leur projet. Certains éléments patrimoniaux sont par contre concernés par des cônes de vues au titre de la protection patrimoniale.
Plusieurs contributions soulignent en ce sens le besoin de maîtriser le reboisement afin de préserver les paysages de coteaux et de montagne.	Le PLUI et son OAP paysage et biodiversité qualifient deux ambiances paysagères distinctes : 1. « Montagne pastorale / Plateau vallon agricole » 2. et « versant boisé ». Au travers de ses préconisations l'OAP paysage et biodiversité permet de traiter différemment ces deux composantes qui jouent entre elles, mais qui doivent rester distinctes.
De nombreuses contributions demandent également que soit pris en compte le paysage du « quotidien » (muret, rez d'immeuble, clôture, barrière). Enfin quelques contributions attirent l'attention sur l'importance de soigner les transitions entre les différentes ambiances paysagères.	Chacun des 7 « carnets de paysage » de l'OAP paysage et biodiversité, comprend un chapitre dédié à la thématique des patrimoines du quotidien, clôtures, muret, rez-de-chaussée, adaptation à la pente.
Plusieurs contributions convergent autour de l'enjeu de prendre en compte le « paysage inversé », soulignant que la ville vue depuis les montagnes constitue également un élément très fort du paysage.	L'OAP paysage et biodiversité vise à qualifier et conforter les ambiances paysagères du territoire, notamment en prenant en compte les vues sur le paysage depuis les montagnes. De plus le règlement du PLUI invite fortement à la végétalisation des toitures ce qui contribue à mieux traiter « la cinquième façade » des constructions.
Certaines contributions demandent dans ce sens d'encadrer la pollution lumineuse.	Ces demandes spécifiques ne relèvent pas du PLUI mais des politiques communales d'éclairage public et du Règlement local de la Publicité (RLPI) concernant les enseignes publicitaires. Le PLUI renvoie à une prochaine modification et éventuellement à un traitement complémentaire de l'éclairage privé.

Synthèse de la Concertation	Suites données à la Synthèse
Il émerge de la concertation un consensus très fort autour de l'enjeu de préserver les spécificités paysagères des territoires. Cet enjeu est partagé aussi bien dans des milieux urbains, (Saint-Bruno, Abbaye), que dans les secteurs moins denses (centre-bourg, ambiance de village). Il est d'autant plus partagé dans les secteurs de montagne, notamment dans les balcons de Chartreuse. La majorité des contributions demande que les nouvelles constructions respectent les tissus bâtis existants, notamment en termes de hauteur, de formes-urbaines, d'alignement et de présence du végétal. Plusieurs contributions soulignent le besoin de lutter contre la normalisation des constructions et de mieux encadrer la division parcellaire, notamment dans les zones moins denses de la Métropole.	Le PLUI se dote d'une OAP paysage et biodiversité qui s'impose au projet dans un rapport de compatibilités. Les pétitionnaires devront démontrer que leur projet ne remet pas en cause les prescriptions paysagères de l'OAP. Les prescriptions de l'OAP sont issues du croisement entre 7 grandes unités paysagères et 14 ambiances paysagères plus précises, de la plus urbaine à la plus boisée. Le socle de l'OAP paysage et biodiversité est de reconnaître et de valoriser la diversité paysagère de notre territoire. L'OAP paysage et biodiversité n'a pas pour objectifs de figer l'évolution nécessaire des quartiers mais de qualifier des ambiances et des formats existants à respecter et à valoriser.
De nombreuses contributions se recoupent autour de l'enjeu de préserver les patrimoines remarquables, végétal comme bâti. Plusieurs contributions soulignent le besoin de valoriser les bâtis remarquables, notamment en clarifiant leur accès et requalifiant leur abord. De nombreuses contributions demandent également à ce que ne soient pas oubliés des éléments de patrimoines plus « ordinaires » (lavoir, croix, muret, etc.)	La Métropole a réalisé en partenariat avec les 49 communes un recensement des éléments patrimoniaux du territoire. Au travers du règlement écrit et graphique le PLUI identifie trois niveaux de protection des éléments : 1. Patrimoine de proximité 2. Patrimoine remarquable 3. Patrimoine exceptionnel
Biodiversité et Energie	
La concertation met en évidence un fort consensus concernant la préservation de l'urbanisation : des espaces naturels, notamment la frange verte et la boucle des Sablons, des espaces agricoles mais également des coteaux.	Le PLUI stoppe la consommation des terres agricoles et reclasse en zone agricole (A) plus de 90ha de surface sur la métropole. Afin de lutter contre le mitage, le PLUI interdit toute construction en zone A sauf si le pétitionnaire démontre que cette proximité est indispensable avec le fonctionnement de l'activité. Ces habitations ne peuvent par ailleurs excéder 90m² au sol et un r+2. Le PLUI classe en zone naturelle stricte (Ns) l'ensemble de la frange verte.
De très nombreuses contributions convergent autour de l'enjeu de préserver et de renforcer la biodiversité sur le territoire Métropolitain. La préservation des pelouses sèches, des zones humides et des corridors écologiques apparaît comme un objectif partagé.	La Métropole a réalisé des études complémentaires « Trames vertes et bleues » concernant notamment le recensement des pelouses sèches et des zones humides. Ces éléments sont protégés dans le règlement écrit et graphique (Plan du Patrimoine bâti, paysager et écologique).
De nombreuses contributions concernent plus spécifiquement les milieux urbains en préconisant que le PLUI puisse permettre l'installation aisée de nichoirs à oiseaux ou de ruches dans les nouveaux bâtiments	Le PLUI ne peut imposer ces équipements. Cependant l'OAP paysage et biodiversité invite les pétitionnaires à prévoir dans leur projet, la possibilité de les installer.

Synthèse de la Concertation	Suites données à la Synthèse
La concertation met en évidence un très fort consensus concernant l'importance de la présence du végétal en milieu urbain. Une majorité de contributions souligne le caractère central des parcs et des espaces verts en ville, qui doivent être préservés et dans la mesure du possible étendus. De nombreuses contributions proposent également d'ouvrir ces espaces, notamment le Parc Jean-Verlac, et de les relier par une trame verte.	Le PLUI crée deux niveaux de protection pour les parcs. Le niveau 2 interdit notamment tout projet de construction sur le périmètre protégé. Le PLUI renvoie à d'autres politiques métropolitaines les demandes liées à l'espace public. Cependant le PLUI donne des outils pour préserver le couvert végétal de l'agglomération en soumettant toute coupe ou abattage à une déclaration préalable, et en conditionnant la suppression d'un arbre recensé par la plantation d'un arbre équivalent. Ces demandes spécifiques ne relèvent pas du PLUI mais de la Trame verte et bleue.
Un très grand nombre de contributions concerne la végétation présente dans l'espace privé. Elles préconisent de préserver le végétal présent dans les bâtiments existants (rez-de-chaussée végétal, jardins privés, jardins collectifs) et de garantir une forte présence dans les nouvelles constructions. De nombreuses contributions précisent que cette végétation ne doit pas être uniquement « hors-sol » (toitures et façades végétalisées) mais doit disposer d'un réel accès à la terre.	Le PLUI propose l'outil du coefficient de végétalisation. Il définit une proportion de la surface d'une parcelle qui devra obligatoirement être végétalisée. L'OAP paysage et biodiversité du PLUI comprend des préconisations spécifiques à la gestion du végétal sur les limites séparatives et front de rue (rez-de-chaussée, haie, etc.) Au sein du coefficient de végétalisation le PLUI peut imposer une part obligatoire de pleine terre, soit une « surface non imperméabilisée ou éco-aménageable (éventuellement pondérée en fonction de sa nature) »
Plusieurs contributions préconisent d'utiliser les toitures existantes, notamment les grandes superficies (Grand-Place, Cinéma Pathé-Chavant, etc.) pour de la végétalisation, de la permaculture ou de l'agriculture urbaine.	Le PLUI ne prescrit pas d'intention particulière concernant le développement de grandes surfaces de toitures végétalisées. Il permet cependant la réalisation de telles toitures végétalisées au travers d'une règle permettant d'assurer le coefficient de végétalisation imposé pour toutes constructions par un coefficient de pondération : • épaisseur supérieure ou égale à 50 cm = coefficient de pondération de 0.7 • entre 20 et 50 cm = coefficient de pondération de 0.5 • inférieur à 20 cm = coefficient de pondération de 0.3
De nombreuses contributions proposent de remettre en scène l'eau dans le territoire, en remettant certains cours d'eau à l'air libre ou réaménageant les berges de l'Isère et du Drac.	Le PLUI crée un emplacement réservé concernant le Verdier sur le périmètre du Parc Paul Mistral. Le PLUI ne centralise pas des préconisations dédiées autour du traitement de l'eau, mais les répartit dans ces documents. • L'OAP risques et résilience préconise de traiter les eaux pluviales par des noues paysagères à l'extérieur. • L'OAP paysage et biodiversité comprend de nombreuses préconisations autour du traitement paysager de l'eau.

Synthèse de la Concertation	Suites données à la Synthèse
Une minorité de contributions propose de supprimer la voie sur berge au bénéfice d'une voie végétalisée.	Ces demandes spécifiques ne relèvent pas du PLUI mais du Plan de Déplacement Urbain. S'il ne l'interdit pas, le PLUI ne favorise pas pour autant cette proposition.
Un grand nombre de contributions préconise de mieux tirer profit des ressources durables du territoire (eau, soleil, air).	Ces demandes spécifiques ne relèvent pas du PLUI mais du Schéma Directeur de l'énergie. Le PLUI anticipe la prochaine réglementation thermique en fixant des objectifs de consommation énergétique 20% plus ambitieuse que la réglementation thermique existante (RT 2012) pour les bâtiments neufs.
La majorité des contributions concerne l'énergie solaire et propose d'exploiter les surfaces de parkings ou les toitures des grands équipements avec des panneaux solaires	Le PLUI impose des objectifs de production d'énergie renouvelable (20Kw/m²/an) à tout bâtiment excédant 1000m² de superficie. Le PLUI impose la création d'ombrière avec production d'énergies renouvelables (50Kw/m²/ans) pour toute réalisation d'aire de stationnement dépassant les 85 places.
Risque et résilience	
La majorité des contributions sur les risques concerne la question du ruissellement. Elles préconisent notamment de lutter contre la périurbanisation, de garantir des parts importantes de pleine terre dans les nouvelles constructions et de favoriser la végétalisation des aires de stationnement.	Le PLUI propose l'outil du coefficient de végétalisation. Il définit une proportion de la surface d'une parcelle qui devra obligatoirement être végétalisée. Au sein du coefficient de végétalisation le PLUI peut imposer une part obligatoire de pleine terre, soit une « surface non imperméabilisée ou éco-aménageable ». Le PLUI et notamment l'OAP risque et résilience apportent un traitement spécifique aux aires de stationnement. Afin de permettre l'infiltration des eaux, le PLUI préconise qu'au moins 30 % des parkings soient composés de surface non imperméabilisée. Le PLUI impose également la création d'au moins 1 arbre pour trois places de parking.
Plusieurs contributions proposent de remettre certains cours d'eau à l'air libre et d'élargir le lit de certains torrents afin de lutter contre les crues torrentielles.	Le PLUI crée un emplacement réservé concernant le Verderet sur le périmètre du Parc Paul Mistral. Le PLUI impose un retrait minimal de 4 à 6 mètres entre les axes d'écoulements (torrent, etc.) et les lères constructions Le PLUI impose également des bandes de précaution aux prescriptions contextualisées autour des cours d'eau.
Quelques contributions demandent un meilleur encadrement du reboisement afin de lutter contre les chutes de bloc.	Le PLUI renvoie à une prochaine modification l'utilisation d'un zonage expérimental dit de « forêt de protection ».

Synthèse de la Concertation	Suites données à la Synthèse
Quelques contributions demandent qu'une attention soit portée aux poussières en provenance des différents sites industriels des carrières et de cimenteries.	Ces demandes spécifiques ne relèvent pas du PLUI mais des politiques liées à la qualité de l'air. Le PLUI préserve les espaces nécessaires à l'exploitation des carrières, accompagne le développement de cette industrie sur le territoire.
Enfin, plusieurs contributions se recoupent autour des enjeux de pollution atmosphérique et de pollution sonore. Elles préconisent notamment de ne pas installer d'équipement à destination de public vulnérable (enfance, EPHAD) à proximité des grands axes de transport et de limiter la construction de logements le long de la rocade-sud et de l'A480.	Le PLUI crée une OAP qualité de l'air. Cette OAP distingue deux types d'infrastructures routières : les Boulevards périphériques métropolitains (A480 – rocade sud) et les axes urbains structurants. Ces deux types d'infrastructures sont repérés au sein de fuseaux distincts. Chacun de ces deux périmètres est accompagné d'une réglementation spécifique. L'OAP prescrit par exemple d'éviter l'installation de logements ou d'établissements sensibles le long des Boulevards périphériques métropolitains, ou d'éviter la création de rue canyon sur les axes urbains structurants.
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
Industries et entreprises	
La concertation met en évidence un consensus net autour de l'objectif de préservation des espaces alloués à l'économie. Dans le même temps, un grand nombre de participants rappelle l'enjeu de préserver les espaces agricoles et naturels. La concertation fait ainsi apparaître un fort débat autour du principe de création de nouvelles zones d'activités. • Une majorité de contributions s'oppose à la création de nouvelles zones d'activités économiques et demande que soit priorisée la réutilisation des friches existantes ou la requalification des zones vieillissantes (Glairons, Poliméri, etc.). • Une minorité de contributions souligne que le territoire Grand-Sud est globalement moins doté que le reste de la Métropole en espace économique et demande à ce que soient créées de nouvelles zones d'activités.	Le PLUI maintient dans leur destination, l'essentiel des zones identifiées comme dédiées à l'activité économique. Seule la zone en projet des Speyres à Vif est supprimée du fait de la présence des zones de captage d'eau. Le PLUI ne crée pas dans l'immédiat de nouvelles zones économiques à l'exception de la zone d'Acitpole à Veurey-Voroize et Pré-Charron à Domène qui sont maintenues en AU strict. Le PLUI privilégie la requalification des friches industrielles notamment du Grand-Sud avec l'ancien site Poliméri à Champagnier (ZAC du saut du Moine), les papeteries de Pont de Claix, et l'ancien site dit Allibert à Grenoble.
Une majorité de contributions partage l'objectif de préserver de l'emploi en ville afin de limiter les déplacements.	Le PLUI maintient dans leur destination, l'essentiel des zones identifiées comme dédiées à l'activité économique. Le PLUI encourage la mixité fonctionnelle des secteurs denses en permettant l'installation d'activités économiques dans les zones mixtes.

Synthèse de la Concertation	Suites données à la Synthèse
Plusieurs contributions soulignent cependant l'enjeu d'installer des activités compatibles avec de l'habitat dense (en terme de bruit, de pollution, de vibration, et de flux de circulation).	Le PLUI prescrit que l'installation d'activités économiques dans les zones mixtes est autorisée à condition de ne pas générer de nuisances pour le voisinage en ce qui concerne l'accès au site, les incidences en matière de circulation et la maîtrise des flux de marchandises (livraisons, aires de déchargement et de retournement des véhicules, stockage de biens et de matériels), les bruits et odeurs.
La concertation met en évidence un très fort consensus sur l'enjeu de faciliter l'accès aux principales zones d'emplois de l'agglomération, en voiture, mais particulièrement en transport en commun et en modes actifs notamment vélo.	Ces demandes spécifiques ne relèvent pas du PLUI mais du Plan de Déplacement Urbain.
Un grand nombre de contributions soulève la question du stationnement et préconise de permettre la mutualisation des parkings voitures et vélos.	Le PLUI offre la possibilité à un pétitionnaire de réaliser 20% de places de stationnement en moins s'il justifie d'une intention de les mutualiser.
De très nombreuses contributions soulignent l'enjeu d'améliorer la qualité paysagère des zones d'activités par une présence accrue du végétal et l'amélioration des cheminements pédestres. Plusieurs participants demandent à ce que les cheminements pédestres entre zones d'activités et arrêts de transports en commun bénéficient d'un traitement paysager spécifique.	Le PLUI identifie dans son OAP paysage et biodiversité une ambiance dédiée fond de vallée d'activité. Elle contient des préconisations concernant les formes urbaines, le rapport à la rue sur les limites séparatives mais également la gestion paysagère des circulations pédestres dans les parcelles.
Enfin plusieurs contributions convergent autour de l'enjeu de développer le coworking et le télétravail. Ces nouveaux modes de travail apparaissent selon les participants comme une solution à la fois à la perte d'emplois dans les territoires moins denses de l'agglomération et à la problématique d'accès au cœur urbain en voiture.	Le PLUI permet l'implantation de ce type d'activités dans les secteurs mixtes.
Ces participants soulignent que ce développement est soumis au déploiement de la fibre.	Le PLUI donne les moyens à la collectivité de respecter son obligation de raccordement en fibre optique du territoire, en obligeant les pétitionnaires à préserver un accès à la fibre dans leurs nouvelles constructions.
Commerce	
La concertation met en évidence un très fort consensus autour du développement de centralité de proximité, dans les centres-quartiers et dans les centres-bourgs et villages. Une majorité de contributions précise que ces centralités doivent regrouper une vraie diversité de services et de commerces (maison médicale, bureau de poste, etc.). Plusieurs contributions préconisent qu'elles se structurent autour de « moteurs commerciaux » (pharmacie, supermarché).	Le PLUI essaie d'éviter la dispersion du commerce et de favoriser sa polarisation dans des centralités réparties de manière équilibrée sur le territoire. Pour se faire il mobilise plusieurs outils : • Il crée des « Espaces de Développement Commercial » (EDC) au sein desquels il n'est possible de créer que des commerces de non-proximité. • Le commerce de proximité ne peut s'implanter que dans des Centralités Urbaines et Commerciales (CUC) créées sur les centralités de proximité. • Des linéaires commerciaux sont créés lorsqu'il existe un enjeu de préserver des continuités commerciales en Rez-de-chaussée.

Synthèse de la Concertation	Suites données à la Synthèse
Un grand nombre de participants souligne l'importance d'un espace public de qualité pour la fréquentation de ces centralités, et plusieurs contributions se recoupent sur l'enjeu de piétonniser certains espaces ou places, majoritairement dans le centre-ville de Grenoble.	Ces demandes spécifiques ne relèvent pas du PLUI mais à l'aménagement des espaces publics. A son échelle le PLUI inscrit fortement le rapport à la rue dans son OAP paysage et biodiversité.
Globalement la concertation met en évidence une opposition au principe d'extension et de construction de nouveaux grands centres commerciaux notamment en périphérie du cœur urbain dense.	Le PLUI ne permet pas la création de nouvelles grandes zones commerciales. Il contraint l'installation de nouvelles activités aux « Espaces de Développement commerciaux » EDC et « Centralités urbaines et commerciales » (CUC).
La concertation met en évidence un débat autour des conditions d'accès des centres-bourgs et villages. Une majorité de contributions demande une meilleure accessibilité en transport en commun et en modes actifs et un traitement paysager spécifiquement des cheminements piédestres.	Ces demandes spécifiques ne relèvent pas du PLUI mais du Plan de Déplacement Urbain.
Cependant, un grand nombre de contributions rappelle également que les courses s'intègrent dans un parcours de mobilités contraint, (lieu de travail, récupération des enfants, loisirs) jugé incompatible avec l'utilisation de transports en commun. Ces participants soulignent que les centres-bourgs et villages doivent rester accessibles en voiture et pointent l'importance de fluidifier les parcours et de garantir des places de stationnement à proximité de ces commerces.	Ces demandes spécifiques ne relèvent pas du PLUI mais du Plan de Déplacement Urbain. Concernant le stationnement privé des commerces : la Métropole considère qu'une exigence trop élevée est handicapante pour leur installation. Le PLUI n'impose donc aucune place de stationnement pour toutes surfaces commerciales inférieures à 400m ² .
Plusieurs contributions demandent la création de place de marché dans les centres-bourgs et villages.	Si le PLUI n'agit pas directement sur la question de l'aménagement des places de village, son PADD comprend comme orientation le confortement des centres bourgs et village, notamment par la création et la requalification de leurs places, qui dans le cadre de projet global, sont encadrées par une Orientation par une Orientations d'Aménagement et de Programmation.
Agriculture et sylviculture	
La concertation met en évidence un très fort consensus autour de la préservation des terres agricoles. De nombreuses contributions demandent que soit favorisé le renouvellement des exploitations en laissant la place à l'innovation (ferme biologique) et le développement des circuits courts.	Le PLUI stoppe la consommation des terres agricoles et reclasse en zone agricole (A) plus de 90ha de surface sur la métropole.

Synthèse de la Concertation	Suites données à la Synthèse
Plusieurs contributions soulignent l'importance du logement des agriculteurs notamment des jeunes et proposent notamment la création d'habitat groupé.	Ces demandes spécifiques ne relèvent pas du PLUI mais du Programme Local de l'Habitat. Il n'interdit pas la création de telles habitations. Concernant leur localisation cependant et afin de lutter contre le mitage des terres agricoles, le PLUI interdit toute création de logement sur les terres agricoles sauf si le pétitionnaire démontre que cette proximité est indispensable avec le fonctionnement de l'activité. Ces habitations ne peuvent par ailleurs excéder 90m² au sol et un r+2.
De nombreuses contributions demandent que le reboisement de nos massifs soit mieux encadré, en permettant notamment la coupe et l'entretien des forêts et lisières. Plusieurs contributions soulignent également l'importance de réserver des espaces pour la création de zones de dépôt de grumes et pour la circulation des grumiers, essentiels à l'exploitation forestière, notamment en Chartreuse et dans le massif du Connex.	Le PLUI prévoit des emplacements réservés (ER) pour les zones de dépôts de grume.
Agriculture et sylviculture	
La majorité des contributions va dans le sens de mieux valoriser le potentiel touristique de la Métropole, souvent critiqué comme étant très faible par rapport aux possibilités du territoire. Plusieurs contributions demandent à ce que les éléments patrimoniaux emblématiques du territoire soient mieux valorisés.	La Métropole renvoie à une politique touristique métropolitaine cette demande spécifique. Concernant l'enjeu de protection la Métropole a réalisé en partenariat avec les 49 communes un recensement des éléments patrimoniaux du territoire. Au travers du règlement écrit et graphique le PLUI identifie trois niveaux de protection des éléments : 4. Patrimoine de proximité 5. Patrimoine remarquable 6. Patrimoine exceptionnel
De nombreuses contributions mettent en avant le patrimoine industriel perçu comme un élément culturel et historique incontournable de la Métropole. Elles soulignent la nécessité de préserver et de valoriser le patrimoine restant (halle industrielle, toit en shed, cheminée, canaux). Quelques contributions préconisent de s'appuyer sur la richesse du patrimoine militaire (Vestiges des remparts, les forts notamment le Fort de Comboire).	Le PLUI crée dans son plan du Patrimoine Bâti paysager et écologique, au sein de l'intitulé « 1. Patrimoine Bâti », une catégorie « D - bâti repère » dédiée aux patrimoines industriels religieux et militaires (...)

Synthèse de la Concertation	Suites données à la Synthèse
Plusieurs contributions soulignent le besoin de requalifier les abords et les espaces publics des lieux touristiques emblématiques (Casamaure, Châteaux de Vizille, etc.).	Ces demandes spécifiques ne relèvent pas du PLUI mais de l'aménagement des espaces publics.
De nombreuses contributions préconisent également de garantir un accès en transport en commun et modes actifs, mais également de proposer des places de stationnement en nombre suffisant. Quelques contributions demandent la création d'emplacements de stationnement dédiés aux cars de tourisme, notamment à proximité du centre-ville historique de Grenoble.	Ces demandes spécifiques ne relèvent pas du PLUI mais du Plan de Déplacement Urbain. Concernant le volet stationnement et considérant que les sites touristiques sont parfois situés en dehors des zones urbanisées, le PLUI permet la création de stationnement public (uniquement) en zone Agricole et Naturelle. Concernant le stationnement de cars, cette catégorie n'existe pas à part entière dans le Code de l'Urbanisme mais le PLUI n'interdit pas leur réalisation.
HABITAT EQUIPEMENT ET ESPACE PUBLIC	
Habitat	
La concertation met en évidence un fort consensus autour de la lutte contre l'étalement urbain et le mitage des terres agricoles. Une majorité de contributions demande également de limiter l'urbanisation des coteaux et de la frange verte.	Le PLUI stoppe la consommation des terres agricoles et reclasse en zone agricole (A) plus de 90ha de surface sur la métropole. Afin de lutter contre le mitage, le PLUI interdit toute construction en zone A sauf si le pétitionnaire démontre que cette proximité est indispensable avec le fonctionnement de l'activité. Ces habitations ne peuvent pas ailleurs excéder 90 m² au sol et 10 m au faitage. Le PLUI classe en zone naturelle stricte (Ns) l'ensemble de la frange verte.
Une grande majorité de contribution demande que soit priorisée l'amélioration de l'existant avant la production de construction neuve. Les participants préconisent de travailler en priorité à la rénovation des bâtiments et la lutte contre la vacance des logements.	Le PLUI met en place les outils pour que les communes respectent les objectifs de production de logements du Plan Local de l'Habitat (PLH). Il priorise cependant la reconstruction de la ville sur la ville : 50% de la production de logements se fait sur du renouvellement urbain et non par l'extension des zones urbaines.

Synthèse de la Concertation	Suites données à la Synthèse
Concernant la production de logements neufs, la majorité des contributions s'accorde sur la nécessité de densifier les centres à condition que cela se fasse dans le respect des spécificités locales tout spécialement dans les cœurs de villages et les hameaux. Cette nécessité que les constructions neuves respectent les spécificités paysagères et l'environnement bâti existant (en terme de hauteur, de formes urbaines et d'alignement) est très largement partagée par les participants.	Le PLUI se dote d'une OAP paysage et biodiversité qui s'impose au projet dans un rapport de compatibilités. Les pétitionnaires devront démontrer que leur projet ne remet pas en cause les prescriptions paysagères de l'OAP. Les prescriptions de l'OAP sont issues du croisement entre 7 grandes unités paysagères et 14 ambiances paysagères plus précises, de la plus urbaine à la plus boisée. Le socle de l'OAP paysage et biodiversité est de reconnaître et de valoriser la diversité paysagère de notre territoire. L'OAP paysage et biodiversité n'a pas pour objectif de figer l'évolution nécessaire des quartiers mais de qualifier des ambiances et des formats existants à respecter et à valoriser.
Un grand nombre de contributions pointe également l'enjeu de réinvestir les friches ou de combler les « dents creuses » notamment en cœur urbain dense.	Le PLUI inscrit ces dents creuses dans le champ de l'urbanisation.
Plusieurs contributions soulignent également la nécessité de commencer par finaliser les projets existants (Bouchayer-Viallet, Presqu'île, notamment la place Nelson Mandela, Flaubert, etc.) avant de lancer de nouvelles grandes opérations.	Le PLUI entérine la nécessité de finaliser les opérations engagées en classant de nombreuses opérations en zone AU stricte, c'est-à-dire qui devront faire l'objet d'une modification du PLUI pour pouvoir être ouverte à l'urbanisation. D'autres opérations classées en zone U ont fait l'objet d'un dispositif réglementaire d'attente qui permet à la commune de bien étudier le projet et d'engager la concertation avant l'urbanisation de la zone.
La concertation met en évidence un consensus concernant la demande d'une mixité sociale répartie de manière équilibrée à l'échelle de la Métropole.	Le PLUI met en place les outils pour que les communes respectent les objectifs de production de logements du Plan Local de l'Habitat (PLH). Toutes les communes de plus de 3500 habitants et disposant de moins de 25% de logements sociaux sont tenues de produire des logements locatifs sociaux.

Synthèse de la Concertation	Suites données à la Synthèse
La majorité des contributions suggère de ne pas concentrer la production de logements locatifs sociaux dans une seule opération ou d'un seul périmètre de projet mais de garantir une répartition équilibrée. Un grand nombre de contributions demande de limiter la production de logements sociaux dans le sud du cœur urbain dense.	En compatibilité avec le PLH, le PLUi ne fixe pas de taux de mixité pour les communes disposant déjà de plus de 25% de logements sociaux et sera davantage orienter vers l'accession à la propriété pour les communes du sud du cœur métropolitain. De la même manière le PLUi prévoit une meilleure répartition du logement social puisque toutes les communes de plus de 3500 habitants participent à l'effort de production de logements sociaux par le biais de secteurs de mixité sociale et d'emplacement réservé qui impose un pourcentage de réalisation de logements sociaux.
La concertation met en évidence un débat concernant la production de logements sociaux dans les centres bourgs et villages des communes non astreintes. Si certaines contributions considèrent que ces logements peuvent permettre de conforter l'existence de centralité de proximité, d'autre font part de leur crainte concernant des nuisances ou soulignent l'insuffisance du nombre de places de stationnement par rapport à la réalité de la desserte en transport en commun de ces centres.	Le PLUi, en compatibilité avec le PLH, prévoit dans certaines communes qui le souhaitent des dispositifs réglementaires permettant d'imposer du logement social (Secteur de mixité sociale), en particulier les communes s'approchant de 3500 habitants.
Espace public	
La concertation met en évidence un très large consensus concernant l'amélioration de la qualité des espaces publics. Les contributions se recoupent majoritairement autour de la demande d'une augmentation de la place allouée aux piétons, d'une séparation plus importante entre mode actifs, et d'une présence accrue du végétal. Plusieurs contributions demandent à ce que le mobilier urbain (réverbère, poubelle à verre, stationnement vélo) bénéficie d'un meilleur traitement paysager. Si cette demande de qualité des espaces publics émane de l'ensemble de la Métropole, la concertation met également en évidence une forte demande de respect des identités locales et une crainte de l'homogénéisation des traitements et des surfaces.	Ces demandes spécifiques ne relèvent pas du PLUI mais de l'aménagement des espaces et de la voirie publics. Le PLUI au travers de son OAP paysage et biodiversité entend cependant encadrer le traitement des limites séparatives (murs, muret, façade et haie) afin de participer à l'amélioration de l'espace public par l'amélioration des « façades » côté rue. La contextualisation constitue le socle de la philosophie de l'OAP paysage et biodiversité. Au travers des 7 unités paysagères et des 14 ambiances paysagères, le PLUI entend valoriser et conforter les identités paysagères locales.

Synthèse de la Concertation	Suites données à la Synthèse
La concertation met en évidence un débat autour de la suppression de la circulation automobile dans les centres-villes et bourgs mais une majorité de contributions y apporte un avis favorable. De nombreuses contributions proposent même d'élargir les centres piétonniers, notamment le centre-ville de Grenoble. A l'inverse quelques participants font part de leurs inquiétudes concernant la fréquentation des commerces et demandent le maintien de poches de stationnement gratuites ou « en zone bleue » à proximité.	Ces demandes spécifiques ne relèvent pas du PLUI mais de l'aménagement des espaces et de la voirie publics.
De très nombreuses contributions demandent la requalification de certains grands axes de circulation (avenue Gabriel Péri, avenue du Maquis de l'Oisans, avenue Jean Perrot, avenue Marcelin Berthelot, rue des Alliés, Boulevard Marechal Leclerc, etc.) De nombreuses contributions demandent également la requalification de certaines places perçues comme abandonnées, notamment à proximité du centre historique de Grenoble : place de Metz, place André Malraux, place Valentin Haüy, place d'Avril, La Poya). Ces demandes de requalifications se précisent majoritairement par une réduction de l'emprise allouée à l'automobile, une végétalisation accrue et un meilleur traitement des terrasses commerciales.	Ces demandes spécifiques ne relèvent pas du PLUI mais de l'aménagement des espaces et de la voirie publics. Le PLUI inscrit cependant dans les 7 carnets de paysages de son OAP paysage et biodiversité, des prescriptions paysagères et qualitatives relatives aux grands axes de l'agglomération. Le PLUi intègre notamment un carnet de projet spécifique pour le secteur métropolitain de l'axe Lesdiguières (annexe du rapport de présentation).
Un grand nombre de contributions souligne l'enjeu d'améliorer et de valoriser les balades paysagères le long des cours d'eaux et des canaux. Plusieurs contributions demandent spécifiquement la requalification du centre-ville historique de Vizille.	Le PLUI proposera en annexe du rapport de présentation un plan guide indicatif concernant plusieurs zones stratégiques de l'agglomération, notamment le centre de Vizille.



**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**